



11 ENGINS CLÉ DANS LA CONSTRUCTION

CONSEILS UTILES RELATIFS
À LA SÉCURITÉ DANS LEUR
MANIPULATION ET USAGE

11 ENGINES CLE DANS LA CONSTRUCTION

**CONSEILS UTILES RELATIFS À LA SÉCURITÉ
DANS LEUR MANIPULATION ET USAGE**

Edita: MCA-UGT®, Federación Estatal.
Secretaría de Salud Laboral y Medio Ambiente.

Esta publicación está disponible
en los siguientes idiomas:

- Castellano
- Inglés
- Francés
- Rumano
- Portugués

Remerciements.....	5
--------------------	---

Présentation.....	7
-------------------	---



Tombereau de chantier.....	9
----------------------------	---



Dame vibrante.....	17
--------------------	----



Bétonneuse	21
------------------	----



Scie circulaire pour le bois.....	25
-----------------------------------	----



Scie circulaire pour la céramique.....	29
--	----



Marteau pneumatique	33
---------------------------	----



Tronçonneuse	37
--------------------	----



Élévateur électrique	41
----------------------------	----



Monte-charge à déplacement sur mât.....	45
--	-----------



Compresseur mobile	49
---------------------------------	-----------



Groupe électrogène carrossé	53
--	-----------

Direcciones de MCA-UGT	57
-------------------------------------	-----------

Solicitud de Afiliación	63
--------------------------------------	-----------

REPRODUCTION AUTORISÉE PAR LA FONDATION POUR LA PRÉVENTION DE RISQUES DU TRAVAIL, PROPRIÉTAIRE DE L'IDÉE ORIGINALE.

Cet ouvrage reproduit partiellement l'action 015-IS/2005, demandée conjointement par l'Association Espagnole des Loueurs d'engins pour la Construction et l'Industrie sans Opérateur (ASEAMAC), la Confédération Nationale de la Construction (CNC) et la Fédération Nationale du Métal, de la Construction et Connexes de l'Union Générale des Travailleurs (MCA-UGT).

Nous remercions l'Association Espagnole des Fabricants, Exportateurs d'Engins pour la Construction, les Travaux Publics et les Mines (ANMOPYC), exécutrice de l'action indiquée, pour les facilités qu'elle a données pour préparer cette publication.

MCA-UGT-NATIONAL

Chers camarades:

Vous avez dans vos mains cette publication dont le but essentiel est de vous donner quelques conseils pratiques de sécurité et santé dans l'usage et la manipulation des engins les plus élémentaires de la construction.

Nombre d'entre vous avez certainement déjà été en contact avec certaines de ces machines. Nous espérons toutefois que les fiches qui suivent vous feront découvrir des aspects passés inaperçus ou dont vous ne vous étiez pas rendu compte. Des aspects, tous importants, dans la prévention des accidents du travail.

Ce travail cherche donc à aller plus à fond dans la tâche d'information si importante que la Loi de Prévention des Risques du Travail demande d'ailleurs d'accomplir.

MCA-UGT, conscient du grand nombre de travailleurs qui proviennent d'autres pays, a décidé aussi de la publier en plusieurs langues, afin de pouvoir atteindre, dans cette tâche d'information, le plus grand nombre possible de travailleurs.

Nous espérons qu'elle vous intéressera et vous sera très utile.

Fraternelles salutations

Manuel Fernández López "Lito"
Secrétaire Général de MCA-UGT

1. REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LE TOMBREAU...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre le conducteur d'un **TOMBREAU** pour le manœuvrer en toute sécurité.
- Elle est valable pour les **tombereaux à déchargement frontal, giratoire à 180°, en hauteur ou à l'aide d'une pelle chargeuse**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant. Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur l'engin.
- Un tombereau est un engin conçu généralement **pour transporter des matériaux légers comme de la terre, des débris ou similaires**.
- Il ne doit être utilisé qu'aux fins pour lesquelles il a été destiné et toujours par un **personnel autorisé et formé dans** le maniement de ce type d'engins.
- **Le conducteur doit se familiariser avec le maniement** du tombereau avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction et le sens de fonctionnement de chaque commande de contrôle, la manière d'arrêter rapidement le moteur, les possibilités et les limitations de l'engin, l'espace nécessaire pour le manœuvrer et la mission des dispositifs de sécurité.
- Pour circuler sur le chantier, il est recommandé que le conducteur soit muni du **permis de conduire classe B** au moins. Quand il circulera sur la voie publique, le conducteur devra le posséder obligatoirement.
- **Ne pas utiliser le tombereau quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de l'engin et la société qui l'a loué.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du tombereau ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables**. Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Chaussures de sécurité**. Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles devront avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Casque de protection**. On l'utilisera quand le tombereau n'aura pas de toit protecteur ou quand en descendant du véhicule il y aura un risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Lunettes antiprojections**. On les utilisera quand il n'y aura pas de pare-brise et qu'il y aura risque de projection d'objets dans les yeux
 - **Protecteurs auditifs**. Ils seront obligatoires quand la valeur d'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ du conducteur dépassera les 87 dB(A).
 - **Gants contre les agressions mécaniques**. On les utilisera dans les opérations de contrôle de l'état du tombereau.
 - **Vêtements ou gilet réfléchissant**. Ils seront obligatoires quand d'autres véhicules travailleront à proximité.



3. ANTES DE COMENZAR A TRABAJAR...

Risques

- Accidents de piétons.
- Coups.
- Chocs avec d'autres véhicules.
- Renversement du tombereau.
- Écrasement.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** et suivre les indications du **Coordinateur de sécurité**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (ouvertures, tranchées, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail (pentes, obstacles, gel, etc.).
- Suivre les **normes de circulation** établies dans l'enceinte du chantier et, en général, celles indiquées dans le Code de la route. Situer, si nécessaire, les protections adaptées par rapport à la zone de circulation de piétons, de travailleurs ou de véhicules.
- Le tombereau devra être **homologué** pour pouvoir circuler sur la voie publique, et disposer des éléments de sécurité et signalisation obligatoires (lumière rotative, plaque d'immatriculation, etc.).
- Connaître le lieu de travail, notamment le type de terrain et les points où il peut exister des restrictions de hauteur, largeur ou poids.



- Renversement du tombereau.
- Chute d'objets.

- Éviter de travailler près des bords d'excavations, de tranchées, de talus ou de dénivelées. Garder toujours une distance de sécurité des bords. Quand ce sera nécessaire, le tombereau devra disposer d'une **structure de protection contre le renversement (ROPS)**.
- Éviter de travailler dans des zones où il y a risque de chute d'objets. Quand ce sera nécessaire, le tombereau devra disposer d'une **structure de protection (FOPS) dans la direction de la chute d'objets** (partie supérieure, frontale, latérale ou arrière).
- Vérifier l'existence sur l'engin d'une plaque assurant sa disposition.



- Risques dérivés par manque de visibilité (chocs, accidents, etc.).

- Quand la **visibilité sera faible** (brouillard, pluie, neige, etc.) il faudra suspendre le travail jusqu'à ce que s'améliorent les conditions climatiques.
- Quand l'éclairage naturel sera insuffisant, il faudra arrêter le travail si le tombereau ne dispose pas de son propre système d'éclairage ou s'il n'y a pas un éclairage artificiel qui garantisse une bonne visibilité sur le lieu de travail.
- Allumer la lumière rotative pour circuler sur la voie publique et, quand la visibilité est faible, les feux de route.

- Intoxication par inhalation de monoxyde de carbone.
- Asphyxie.
- Incendie.
- Explosion.
- Risques dérivés de la perte de contrôle du tombereau.
- Risques dérivés par manque de visibilité.
- Inhalation de poussière.
- On ne pourra travailler avec l'engin en **des lieux fermés** (intérieur d'ateliers, tunnels, etc.) que si l'on peut garantir qu'il existe une bonne ventilation, avant de mettre le moteur en marche. Dans ce cas, on devra arrêter le moteur quand on n'utilisera pas le tombereau.
- Ne jamais utiliser le tombereau dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables, comme la peinture, le combustible, etc.).
- Maintenir le poste de conduite **libre d'objets ou d'outils** pouvant se déplacer librement et empêcher de réaliser une manœuvre donnée.
- Quand il y a une **excès de poussière ambiante** sur le lieu de travail par suite de la circulation d'autres véhicules ou du propre travail, il est recommandé d'arroser la zone correctement, de manière à éviter la poussière, mais sans produire de boue.



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES DU TOMBREAU...

- Vérifier que le tombereau n'a pas de dommages structurels évidents, et ne présente pas de fuites de liquides.
- Vérifier que tous les dispositifs de sécurité et de protection sont en bon état et placés correctement.
- Vérifier que la pression des pneus est correcte et qu'il n'y a pas de coupures sur la bande de roulement.
- Vérifier que les niveaux de combustible, huile hydraulique, huile moteur et liquide de refroidissement sont corrects.
- Vérifier que les dispositifs lumineux et acoustiques sont en parfait état et fonctionnent correctement.
- Maintenir le poste de conduite, les marchepieds et les poignées propres et exempts d'huile, de graisse, de boue, de glace, etc.
- Vérifier le bon état et la régulation des rétroviseurs, s'il y en a, et maintenir propre le pare-brise de la cabine.
- Vérifier que la ceinture de sécurité et son ancrage sont en bon état et que la régulation du siège est la bonne.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement disposées sur el tombereau restent propres et en bon état.



5. AU DÉMARRAGE DU TOMBEREAU...

Risques

- Chutes à un niveau différent.

Mesures préventives

- Monter et descendre du tombereau de face en employant les marches et poignées dont dispose l'engin. Ne pas utiliser le volant et/ou les leviers pour se tenir en montant ou en descendant du tombereau. **Ne pas sauter de l'engin sauf en cas d'urgence.**
- Avoir et garder les mains sèches et les semelles libres de boue et/ou de graisse.



- Coups.
- Accidents de piétons.
- Chocs avec d'autres véhicules.

- Avant de faire démarrer le moteur, vérifier qu'il **n'y a pas de travailleurs dans le rayon d'action du tombereau** et s'assurer à tout moment que personne ne peut rester dans ce rayon au cours de son utilisation.
- Quand on ne peut pas éviter la présence d'autres ouvriers avec des engins étrangers à la manœuvre du tombereau, il faudra établir une **coordination entre travaux.**
- Le tombereau ne doit être mis en marche que du poste du conducteur, Une fois assis, **accrocher la ceinture de sécurité** avant de faire démarrer le moteur.
- Vérifier auparavant que tous les **leviers et commandes sont en position neutre.**



- Risques dérivés de mouvements incontrôlés du tombereau.
- Attrapages.
- Coups.

- Suivre les indications du fabricant pour faire démarrer le moteur du tombereau. Lorsque le moteur est en marche, vérifier le bon fonctionnement du moteur en regardant les témoins lumineux et vérifier, à l'aide de manœuvres lentes, que toutes les commandes répondent parfaitement et, notamment les systèmes de freinage.



6. EN CIRCULANT AVEC LE TOMBEREAU...

Risques

- Chutes à un niveau différent.

Mesures préventives

- **Ne jamais transporter des personnes dans la benne ou sur les marchepieds du tombereau.**
- **Circuler sur des pistes ou terrains bien affermés**, en évitant de le faire sur des obstacles.
- Adapter la vitesse aux conditions de travail et à l'état du terrain, en respectant toujours la vitesse maximale établie sur le chantier. Circuler à une vitesse modérée et manœuvrer en douceur lorsque le tombereau est chargé.



- Risques dérivés d'un engin hors de contrôle.

- Lorsqu'il faudra **monter sur des bords ou en descen-**
dre ou accéder à l'intérieur de conteneurs, placer des rampes de pente faible et d'un matériau capable de supporter le poids du tombereau. Se déplacer de front vers le haut ou vers le bas, en évitant de tourner.
- En cas de circulation fréquent dans des bourbiers, il est recommandé de vérifier souvent le fonctionnement correct des freins.
- Maintenir toujours une distance de sécurité en circulant près d'autres engins. Pousser les précautions à l'extrême aux croisements où il y a peu de visibilité.



- Coups contre des objets.
- Renversement du tombereau.
- Accidents avec des piétons.

- **Suivre toujours de la vue** la trajectoire de l'engin. Avant d'inverser le sens de la marche, vérifier qu'il y a suffisamment d'espace et qu'il n'y a pas de tranchées, de trous, etc.
- Si le tombereau ne dispose pas de signal acoustique de marche arrière, il est conseillé **d'actionner le signal acoustique** avant de réaliser cette manœuvre.
- Ne pas actionner le levier d'inversion de marche si le tombereau n'est pas complètement arrêté.



- Coups contre des objets.

- Ne pas circuler vite avec la benne levée ni l'employer comme une pelle de bulldozer.
- Sur les **tombereaux à déchargement giratoire** maintenir l'axe longitudinal de la benne orienté dans le sens de la marche.
- Sur les **tombereaux à pelle chargeuse** circuler avec la pelle repliée sur la benne, à moins que ne soit indiqué le contraire sur l'engin.
- Ne pas manipuler les leviers de la benne quand le tombereau se déplace.



- Renversement du tombereau.
- Attrapage du conducteur.

- Pousser la précaution à l'extrême quand on circule sur des **terrains en pente**. Choisir toujours des **chemins secs et avec adhérence**. Garder une distance de sécurité aux bords latéraux.
- Quand il faut monter des pentes avec le tombereau chargé, le faire lentement, sans tourner, avec la charge face à la pente et en évitant des coups de freins brusques.
- Quand on doit descendre avec des charges des pentes de plus de 10 %, le faire toujours en marche arrière, lentement, sans tourner et en évitant les coups de frein brusques.
- Ne jamais circuler sur des pentes supérieures à celles indiquées par le fabricant. **ATTENTION!** La pente recommandée ne signifie pas que l'on y puisse y manœuvrer en toute sécurité dans n'importe quelle condition de charge, de terrain ou de manœuvre. Quoiqu'il en soit, il n'est pas conseillé de dépasser les valeurs de pente sui-



vantes: **20% sur les terrains humides et 30% sur les terrains secs.**

- Sur les tombereaux équipés de transmission mécanique (boîte de vitesses ou convertisseur), ne jamais descendre la pente avec le levier de vitesse au point mort.
- **Ne jamais circuler en direction transversale à la pente.**



- Coups.
- Coups par rupture du câble de remorquage.
- Perte de stabilité.
- Renversement du tombereau.

- **En circulant sur des voies publiques avec une remorque** il faudra tenir compte des lois obligatoires de la circulation. On ne devra pas circuler à une vitesse de plus de 10 km/h.
- Employer uniquement les **dispositifs d'attelage pour remorque** installés par le fabricant. Ne jamais employer de cordes, de câbles ou similaires.
- En règle générale, on doit charger la benne avec 25% de la charge maximum admissible indiquée par le fabricant. **Le poids remorqué ne pourra pas excéder cette valeur.**

7. DURANT LES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT...

Risques

- Coups.
- Attrapages.
- Perte de stabilité du tombereau.
- Coups d'éléments des moyens de chargement.
- Projection d'objets.
- Perte de stabilité du tombereau.
- Chute de la charge.
- Risques dérivés du manque de visibilité (chocs, etc.).

Mesures préventives

- Les leviers pour mouvoir la benne ne doivent être maniés que du poste du conducteur.
- Les mouvements de la benne doivent être effectués lentement et progressivement.
- **Ne pas actionner la benne pendant que le tombereau circule.**
- Ne pas actionner deux mouvements de la benne simultanément.
- Quand l'opération de charge dans le tombereau est effectuée avec une excavatrice rétro ou d'autres moyens mécaniques similaires, **on ne devra jamais rester au poste de conduite ou près de lui** si le tombereau ne dispose pas d'une structure FOPS.
- Même si le tombereau dispose d'une structure FOPS, **il n'est pas recommandé de rester au poste de conduite** en raison du risque de recevoir un coup.
- La superficie où se trouve le tombereau pour le charger doit être ferme et nivelée.
- **Le poids du matériau chargé** dans la benne ne doit jamais dépasser la valeur de charge maximum indiquée sur la plaque disposée sur le véhicule.
- Après le chargement, vérifier avant de commencer la marche que **la charge est bien disposée** et qu'elle ne peut pas provoquer de déséquilibres dans la stabilité du tombereau.



- Cops de la charge avec des objets, des véhicules, etc.
 - Ne pas transporter d'éléments ou de pièces (traverses, planches et similaires) qui dépassent latéralement de la benne.
 - Vérifier que le matériel chargé n'empêche pas de maintenir une **parfaite stabilité frontale**.
 - Éviter la formation de tas de matériel dépassant la limite supérieure de la benne.

- Renversement du tombereau.
 - Quand il faudra s'approcher du **bord de talus** pour décharger du matériel, on devra placer des **butées de fin de course**. Ces butées seront d'un matériau et d'une résistance suffisants pour empêcher l'avance de la machine.
 - **Ne jamais s'approcher de talus non consolidés.**
 - Pousser la précaution à l'extrême quand il faut décharger sur un terrain en pente. Ne pas décharger la benne sur des pentes de plus de 10 %.

- Écroulement du terrain.
 - Les **tas de terre**, de débris ou similaires seront formés, en règle générale, à 2 m du bord des excavations, des tranchées, des talus ou des dénivelées.

- Perte de stabilité du tombereau.
 - Pousser la précaution à l'extrême quand il faut décharger du matériel pouvant rester fortement adhérent à la benne (boue argileuse, par exemple) ou coincés à l'intérieur (blocs de pierre, par exemple).



8. À LA FIN DU TRAVAIL...

Risques

- Coups.
- Risques dérivés de mouvements incontrôlés.
- Risques dérivés de l'utilisation du tombereau par des personnes non autorisées.

Mesures préventives

- Stationner le tombereau sur une **superficie la plus nivelée et résistante possible**, où il ne gêne pas le passage d'autres véhicules ou de personnes.
- En cas de stationnement sur une pente, mettre des **cales sous les roues**.
- En règle générale, ne pas stationner l'engin à moins de 3 m du bord d'excavations ou similaires.
- **Ne pas abandonner le tombereau tant que le moteur est en marche.**
- Avant d'arrêter le moteur, situer la **benne dans sa position de repos**.
- Sur **les tombereaux à déchargement giratoire**, placer la benne avec son axe longitudinal dans le sens de la marche.
- Sur **les tombereaux à pelle autochargeuse**, situer la pelle au niveau du sol.



- Ne pas utiliser le frein de stationnement pour arrêter le mouvement du tombereau.
- Mettre toutes les commandes et leviers en position neutre, actionner le frein de stationnement et arrêter le moteur en suivant les indications du fabricant.
- **Retirer la clé de contact** pour éviter l'utilisation par un personnel non autorisé.



9. CONTRÔLE DE L'ÉTAT DU TOMBEREAU...

Risques

- Éclatement.
- Mouvement incontrôlé du tuyau (coups de fouet).

- Incendie.
- Explosion.

- Brûlures.
- Éclaboussures et contact avec des liquides corrosifs.

Mesures préventives

- Ne pas gonfler les roues au-dessus de la **pression indiquée par le fabricant**.
- Durant le gonflage des roues, rester à l'écart du point de connexion. Un éclatement du tuyau ou de la bouche peut produire un effet de coup de fouet.

- **Faire le plein de combustible** sur des zones bien ventilées, avec le moteur à l'arrêt, le frein de stationnement actionné et la batterie déconnectée.
- **Ne pas fumer** ni rester sur le véhicule pendant que l'on fait le plein de combustible.
- Éviter la proximité d'opérations pouvant générer une source de chaleur.
- Si l'on ne fait pas le plein avec un **tuyau**, verser le combustible dans le réservoir à l'aide d'un **entonnoir** pour éviter de le renverser inutilement. Si du combustible est renversé, ne pas mettre le moteur en marche jusqu'à ce que le liquide renversé ait été nettoyés.
- Si l'on dispose sur le chantier de récipients de combustible, ceux-ci devront être stockés dans un endroit spécifiquement destiné pour cela et être signalisés à l'aide d'une étiquette de **"DANGER, PRODUIT INFLAMMABLE"** bien visible.
- On doit disposer d'un **extincteur d'incendies** en un lieu accessible près du tombereau ou sur lui si le fabricant l'a équipé d'un système de fixation d'extincteur.

- **Ne pas garder de chiffons gras ou des matériaux inflammables** près du tuyau d'échappement
- **Ne pas toucher le tuyau d'échappement ni d'autres parties du moteur** quand le moteur est en marche ou reste chaud.
- Remplir toujours les réservoirs de réfrigérant, d'huile moteur ou d'huile hydraulique avec le moteur arrêté et froid. Employer des lunettes anti projections et des gants durant cette opération.



1. REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT LA DAME VIBRANTE...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'une **DAME VIBRANTE** pour l'utiliser en toute sécurité.
- Elle est valable pour des dames commandées par **un moteur à combustion**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur la machine.
- Une dame est une machine conçue généralement pour effectuer des **travaux de compactage léger de terre dans des tranchées avec des conduites enfouies et pour les réparations locales d'asphalte**.
- Elle ne doit être utilisée qu'aux fins pour lesquelles elle a été destinée et toujours par un **personnel autorisé et formé** dans le maniement de ce type d'engins.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le maniement** de la dame avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque interrupteur, les possibilités et les limitations de la machine, la manière d'arrêter rapidement le moteur et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser la dame quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification de la dame ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables**. Il n'est pas recommandé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Chaussures de sécurité**. Elles sont obligatoires. Elles devront avoir une pointe renforcée et une semelle anti perforante et antidérapante.
 - **Casque de protection**. Il est obligatoire quand il y a risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Lunettes de protection**. Elles sont obligatoires quand il y a risque de projection de particules dans les yeux.
 - **Gants**. Leur usage est recommandé lors des opérations de contrôle de l'état de la dame.
 - **Masque avec filtre mécanique**. Son usage est recommandé quand la zone à compacter n'est pas humide.
 - **Protecteurs auditifs**. Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Chutes au même niveau.
- Chutes à un niveau différent.
- Renversement de la dame.
- Attrapages.

- Asphyxie.
- Intoxication par inhalation de monoxyde de carbone.

- Incendie.
- Explosion.

- Chue de la dame sur des personnes.

- Inhalation de poussière.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (ouvertures, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail (pentes, etc.).
- Ne pas travailler près des bords d'excavations, de tranchées, de talus ou de dénivelées.
- **Se tenir toujours à une distance de sécurité des bords.**

- On ne pourra travailler avec la machine en **des lieux fermés** (intérieur d'ateliers, tunnels, etc.) que si l'on peut garantir qu'il existe une bonne ventilation, avant de mettre le moteur en marche. Dans ce cas, on devra arrêter le moteur quand on n'utilisera pas la dame.

- Ne jamais utiliser la dame dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables, comme la peinture, le combustible, etc.).

- Utiliser les ancrages pour le levage ou la fixation disposés sur la machine pour le transport à de grandes distances. **Suivre les recommandations de la société qui la loue.**

- Il est recommandé d'arroser la zone à compacter pour éviter la **génération de poussière ambiante** durant l'utilisation de la dame.



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES DE LA DAME...

- Vérifier que l'élévateur ne présente pas de dommages structurels évidents, ni de fuites de liquides.
- Vérifier que les dispositifs de protection sont bien en place et fermés, en particulier le bouchon du réservoir à combustible.
- Vérifier que les niveaux de combustible, huile moteur et huile du système de damage sont ceux qui conviennent.
- Vérifier que la dame n'est pas sale, et qu'elle est exempte de matières huileuses ou inflammables.
- Maintenir la poignée propre et sèche.
- Vérifier que les ouvertures de ventilation du moteurs restent propres et que le filtre d'admission d'air n'est pas obstrué.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement restent propres et en bon état.



5. UTILISATION DE LA DAME...

Risques

- Mouvements incontrôlés.
 - Coups.
 - Projection d'objets.
 - Coups avec la poignée.
 - Perte de stabilité de la dame.
-
- Risques dérivés de la machine hors de contrôle.
 - Coups par renversement de la dame.
 - Coups contre des éléments fixes.
-
- Risques dérivés de la machine hors de contrôle.
 - Incendie.
-
- Exposition à des niveaux élevés de vibrations.

Mesures préventives

- Avant de mettre son moteur en marche, situer la dame sur la superficie à compacter. Ne jamais la faire démarrer sur une superficie dure comme l'asphalte ou le ciment.
 - Avant de mettre le moteur en marche, si la dame dispose d'un régulateur d'amplitude de saut, vérifier que celle qui est choisie est adaptée au type de matériau à compacter.
 - Vérifier qu'il **n'y a pas de travailleurs** dans le rayon d'action de la dame et s'assurer à tout moment que personne ne peut rester dans ce rayon durant son fonctionnement.
 - Suivre les indications du fabricant pour faire démarrer le moteur de la dame. Si le **démarrage est manuel**, éviter de lâcher d'un coup la poignée de démarrage. Céder lentement pour que le câble revienne doucement à sa position initiale
 - Régler le levier de révolutions selon la consistance et la densité du sol.
-
- Guider la dame pour avancer de front en suivant toujours sa trajectoire de la vue.
 - Conduire la dame par la poignée de manière que les mains ne puissent pas se cogner contre des éléments fixes. Maintenir les pieds éloignés de la pédale de damage.
 - **Ne jamais employer la dame pour des travaux dans une autre direction que la frontale.**
-
- Ne pas faire marcher la dame sur des superficies dures comme le béton ou l'asphalte compacté et sur des sols fortement gelés.
 - **Ne jamais coucher la dame** sur le sol quand le moteur est en marche. Ne pas la lâcher ni la lever quand le moteur est en marche.
-
- **Éviter qu'un même opérateur utilise la machine d'une manière continue** pendant de longues périodes de temps. Organiser la tâche en tenant compte des niveaux élevés de vibration émis par la règle. Il est recommandé d'établir des périodes de repos.
 - Tenir la poignée le moins fortement possible, d'une manière toujours compatible avec un usage sûr. **Ne pas limiter le mouvement de la dame durant son utilisation.**



- Mouvements incontrôlés.
- Incendie et explosion.
- Renversement de la dame.
- Risques dérivés de l'utilisation de la dame par des personnes non autorisées.

- Par temps froid, il est recommandé d'utiliser des gants pour maintenir les mains aussi chaudes que possible et réduire ainsi l'effet des vibrations.
- Suivre les indications du fabricant pour arrêter le moteur de la dame. Ne jamais arrêter le moteur en pleine marche. Ne pas employer un volet d'air pour arrêter le moteur.
- En cas d'urgence, déconnecter directement l'interrupteur du moteur.
- **Fermer la clé du combustible** pour de longues périodes d'inactivité de la dame.
- **Ranger la dame en position verticale** sur une surface nivelée et résistante. S'il faut la ranger couchée, il faudra appuyer sa partie frontale sur le sol.
- Ranger la dame à un endroit propre, sec, à l'abri des intempéries et de sorte que des personnes non autorisées ne puissent pas l'utiliser.
- Il faudra assurer la dame contre des mouvements non intentionnés.



6. CONTRÔLE DE L'ÉTAT DE LA DAME...

Risques

- Incendie.
- Explosion.

Mesures préventives

- Faire le plein de combustible avec **le moteur arrêté et froid** et la clé de combustible fermée.
- **Ne pas fumer** durant l'utilisation de la dame vibrante ou lors du remplissage de combustible.
- Éviter la proximité d'opérations pouvant générer de la chaleur. **Ne pas laisser des chiffons gras ou des matériaux inflammables** près du moteur ou du tube d'échappement.
- Le combustible devra être versé dans le réservoir à l'aide d'un **entonnoir**. Si du combustible est déversé, ne pas mettre le moteur en marche tant que la zone n'aura pas été nettoyée.
- Un **extincteur** doit être facilement accessible près de la machine.



- Brûlures.
- Éclaboussures ou contact avec des liquides corrosifs.

- **Ne pas toucher le tuyau d'échappement ni d'autres parties du moteur** lorsque celui-ci est en marche ou reste chaud
- Remplir toujours les réservoirs d'huile moteur et d'huile du système de damage avec le moteur arrêté et froid. Mettre des lunettes antiprojections et des gants durant cette opération.



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA BÉTONNEUSE...

- Cette fiche montre les normes de sécurité que doit suivre un opérateur pour utiliser une **BÉTONNEUSE À TAMBOUR BASCULANT ACTIONNÉE PAR UN MOTEUR ÉLECTRIQUE**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur la machine.
- Une bétonneuse est une machina conçue pour **fabriquer du mortier et du béton**, après le mélange de divers composants, tels qu'agrégats de différentes tailles et ciment, essentiellement.
- N'utiliser la bétonneuse qu'aux fins auxquelles elle a été destinée.
- La bétonneuse ne doit être utilisée que par un **personnel autorisé et dûment formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec son maniement** avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque interrupteur, les possibilités et les limitations de la machine, la manière d'arrêter rapidement le moteur et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser la bétonneuse quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification de la bétonneuse circulaire ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Lunettes de protection.** On les utilisera pour se protéger de la projection d'objets pendant la rotation de la bétonneuse.
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles doivent avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Bottes en caoutchouc.** L'utilisation de bottes en caoutchouc sert à isoler le travailleur de l'humidité.
 - **Gants en caoutchouc.** On les utilisera pour éviter le contact direct de la peau avec le coulis de béton.
 - **Protecteurs auditifs.** Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).
 - **Casque de protection.** Il est obligatoire quand il y a risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.



3. ANTES DE COMENZAR A TRABAJAR...

Risques

- Renversement de la machine.
- Chute au même niveau.
- Chute à un niveau différent.
- Chute de la bétonneuse en hauteur.
- Chute de charges suspendues.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** et suivre les indications du **Coordinateur de sécurité**, notamment en ce qui concerne l'emplacement de la bétonneuse.
- S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (ouvertures, tranchées, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail (obstacles, saleté, etc.).
- Placer la bétonneuse sur une superficie ferme, nivelée et le plus propre et sèche possible.
- Maintenir libre d'obstacles l'espace situé autour de la bétonneuse.
- Ne pas placer la bétonneuse près du **bord de structures, talus ou coupures du terrain** à moins qu'ils ne disposent de protections collectives effectives (barrières, etc.).
- Ne pas placer la bétonneuse sous des **zones de circulation de charges suspendues** ni dans des **zones de passage d'engins ou de personnes**.



- Contacts électriques indirects.

- Ne pas utiliser la bétonneuse à l'extérieur dans des **conditions climatiques adverses** (pluie, neige, éclairage insuffisant, vitesse du vent élevée, etc.).
- Ne pas mouiller le moteur électrique de la bétonneuse ni le manipuler avec les mains mouillées.

- Incendie.
- Explosion.

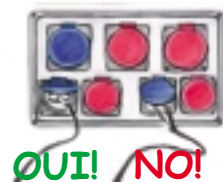
- Ne jamais utiliser la bétonneuse en **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables comme la peinture, du combustible, etc.).

- Chute de la bétonneuse en hauteur.
- Coups avec la bétonneuse.

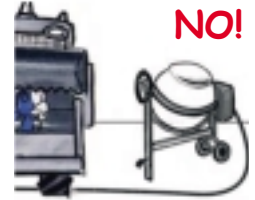
- Utiliser les ancrages pour le levage ou la fixation dont dispose la machine pour le transport à grandes distances. **Suivre les recommandations de la société qui la loue.**
- Pour les déplacements courts, mettre le tambour en position verticale, la bouche vers le bas, lever la lance et pousser la machine en regardant dans le sens de la marche.

- Contact électrique direct.
- Contact électrique indirect.

- Avant de connecter la bétonneuse à la prise de courant, vérifier que la tension et la fréquence coïncident avec celles indiquées sur la plaque de caractéristiques de la machine.
- La connexion doit être réalisée à l'aide de fiches étanches pour l'extérieur. Ne pas réaliser de connexions directes fil-prise. Ne pas surcharger la prise en employant des adaptateurs.



- Vérifier que le point d'alimentation électrique dispose d'un interrupteur différentiel, d'un interrupteur magnétothermique et d'une base avec prise de terre. **Ne pas annuler ces dispositifs.**
- **L'interrupteur différentiel** pourra être à basse sensibilité (300 mA) à condition que toutes les masses de la machine soient mises à la terre, celle-ci étant à moins de 80 ohms. Dans le cas contraire, l'interrupteur différentiel devra être à haute sensibilité (30 mA)
- Si l'on ne sait pas si la connexion à la terre est correcte, consulter un électricien.
- Quand on emploie des rallonges, vérifier qu'elles ont la section correcte et qu'elles sont munies d'un fil de terre. **Vérifier toujours la continuité du câble de terre.**
- Maintenir le câble électrique déroulé et éloigné de la chaleur, de flaques d'eau ou d'huile, d'arêtes vives ou de parties mobiles.
- Protéger le câble électrique quand il traverse des zones de passage de travailleurs ou de véhicules. Maintenir le câble en hauteur chaque fois que c'est possible.



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES SUR LA BÉTONNEUSE...

- Vérifier que la bétonneuse ne présente pas de dommages structurels évidents et que l'étanchéité du tableau électrique est assurée.
- Vérifier que la carcasse du moteur et les protecteurs de la couronne et des courroies d'actionnement sont bien en place.
- Vérifier que le volant de rotation du tambour et son frein de basculement fonctionnent correctement.
- Vérifier que le câble électrique et la prise de courant sont en bon état.
- Vérifier que la longueur du câble électrique est suffisante pour pouvoir connecter la bétonneuse sans difficulté.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement disposées sur la bétonneuse sont propres et en bon état.



5. UTILISATION DE LA BÉTONNEUSE...

Risques

- Risques dérivés d'un démarrage intempestif.
- Usure et rupture d'éléments de la bétonneuse.
- Projection d'objets.
- Exposition au bruit.
- Attrapage par des éléments mobiles de transmission ou de travail.
- Risques dérivés de l'utilisation de la bétonneuse par des personnes non autorisées.
- Usure ou rupture d'éléments.
- Dommages à la machine.
- Projection d'objets.

Mesures préventives

- Avant de brancher le câble électrique à la prise de courant, vérifier que l'interrupteur de mise en marche de la bétonneuse n'est pas actionné.
- Une fois que le câble est branché, actionner l'interrupteur de mise en marche.
- Il est recommandé que la mise en marche de la machine se fasse avec le tambour vide.
- Effectuer le remplissage et le vidage quand la bétonneuse est en marche.
- Avant de basculer le tambour, vérifier qu'il n'y a personne dans son rayon d'action.
- Pour décharger le matériel, appuyer sur la pédale pour débrayer le volant de rotation, puis tourner ce dernier lentement pour basculer le tambour.
- **Maintenir la carcasse du moteur fermée et les protections de la couronne et de la courroie d'actionnement correctement fixées** durant l'usage de la bétonneuse.
- Ne pas introduire des outils ou des parties du corps dans le tambour de la bétonneuse.
- Éviter le contact d'outils ou similaires avec les parties mobiles de la machine.
- Arrêter la bétonneuse pour faire toute opération dans le tambour.
- **Ne pas abandonner la bétonneuse avec le moteur en marche.**
- Actionner l'interrupteur d'arrêt du moteur de la bétonneuse et débrancher ensuite le câble électrique de la prise de courant.
- Pour de longues périodes d'inactivité, il est recommandé de maintenir le tambour en position verticale avec la bouche vers le bas.
- Bloquer la bétonneuse pour empêcher son utilisation par des personnes non autorisées.
- Le nettoyage général de la bétonneuse se fera **avec le moteur arrêté**.
- Employer de l'eau à basse pression en évitant de diriger le jet directement sur le moteur.
- Ne jamais donner des coups sur le tambour pour casser les amalgames de mélange sec.



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE BANC DE SCIE CIRCULAIRE POUR LE BOIS...

- Cette fiche montre les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'un **BANC DE SCIE CIRCULAIRE POUR LE BOIS**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur l'appareil
- Ce banc de scie circulaire est une machine spécialement conçue pour la **coupe de pièces de bois**.
- N'utiliser le banc de coupe qu'aux fins auxquelles il a été destiné. **Ne pas l'utiliser pour couper des matériaux d'un autre type.**
- Le banc de coupe ne doit être utilisé que par le **personnel autorisé et dûment formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le manie-ment** du banc avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque interrupteur, les possibilités et les limitations de la machine, la manière d'arrêter rapidement le moteur et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser la machine quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du banc de scie circulaire ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Lunettes de protection.** Elles sont obligatoires puisqu'il y a un risque de projection de particules dans les yeux.
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles devront avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Casque de protection.** Il est obligatoire quand il y a un risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Protecteurs auditifs.** Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Renversement de la machine.
- Chute au même niveau.
- Chute en hauteur.
- Chute du banc en hauteur.
- Chute de charges suspendues.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (absence de barrières, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail.
- Situer le banc sur une superficie stable, nivelée et libre de matériaux et d'objets. Maintenir l'entourage du banc de coupe le plus propre et sec possible.
- Situer le banc de manière que la coupe s'effectue en faveur du vent et où les particules dégagées durant la coupe ne peuvent pas atteindre d'autres travailleurs.
- **Ne pas mettre le banc au bord de structures**, à moins qu'elles ne disposent de protections collectives effectives (barrière, filets, etc.).
- Ne pas situer la machine sous des **zones de circulation de charges suspendues** ni dans des **zones de passage de machines ou de personnes**.

- Contact électrique direct.
- Contact électrique indirect.

- Avant de connecter le banc à la prise de courant, vérifier que la tension et la fréquence coïncident avec celles indiquées sur la plaque de caractéristiques de la machine.
- La connexion doit se faire à l'aide de **fiches étanches pour l'extérieur**. Ne pas faire de connexions directes fil-prise. Ne pas surcharger la prise avec des adaptateurs.
- Vérifier que le point d'alimentation électrique dispose d'un interrupteur différentiel, d'un interrupteur magnétothermique et d'une base avec prise de terre. Ne pas annuler ces dispositifs.
- **L'interrupteur différentiel** pourra être à basse sensibilité (300 mA) à condition que toutes les masses de la machine soient mises à la terre, celle-ci étant à moins de 80 ohms. Dans le cas contraire, l'interrupteur différentiel devra être à haute sensibilité (30 mA). Si l'on ne sait pas si la connexion à la terre est correcte, consulter un électricien.
- Quand on emploie des rallonges, vérifier qu'elles ont la section correcte et qu'elles sont munies d'un fil de terre. **Vérifier toujours la continuité du câble de terre.**
- Maintenir le câble électrique déroulé et éloigné de la chaleur, de flaques d'eau ou d'huile, d'arêtes vives ou de parties mobiles.
- Protéger le câble électrique quand il traverse des zones de passage de travailleurs ou de véhicules. Maintenir le câble en hauteur chaque fois que c'est possible.



- Contacts électriques indirects.
 - Risques dérivés du manque de visibilité.
 - Incendie et explosion.
- Ne pas utiliser le banc de coupe à l'extérieur dans des **conditions climatiques adverses** (pluie, neige, éclairage insuffisant, vitesse de vent élevée, etc.).
 - Ne pas faire fonctionner le banc de coupe en **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables comme la peinture, le combustible, etc.).
- Coups contre des objets fixes
 - Chute en hauteur du banc.
 - Chute en hauteur d'objets.
- Pour les déplacements au même niveau, utiliser les roues et les manettes de guidage mises en place par le fabricant. Pousser la machine en regardant dans le sens de la marche.
 - Pour les déplacements à d'autres niveaux, **ne pas suspendre directement le banc au crochet de la grue avec des élingues**. La mettre sur une base de dimensions adaptées (plateaux, etc.).



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES DU BANC DE SCIE CIRCULAIRE...

- Vérifier que le banc ne présente pas de dommages structurels évidents et que l'étanchéité du tableau électrique est assurée.
- Vérifier que les protections supérieure et inférieure du disque sont en bon état et correctement placés et fixés.
- Vérifier que l'on dispose d'un poussoir et de guides longitudinaux et transversaux et qu'ils sont en bon état.
- Vérifier périodiquement que la fente d'extraction de copeaux de la protection inférieure n'est pas obstruée.
- Vérifier que le câble électrique et la prise de courant sont en bon état.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement restent propres et en bon état (indication du sens de rotation, etc.)



5. UTILISATION DU BANC DE SCIE CIRCULAIRE...

Risques

- Coupures.
- Ruptures du disque.
- Projection d'objets.

Mesures préventives

- Avant de mettre la machine en marche, et périodiquement, vérifier visuellement le **bon état du disque** en le faisant tourner à la man. Le faire avec le moteur arrêté.
- Remplacer le disque quand il est fendu, usé ou qu'il lui manque une dent (toujours avec le moteur arrêté). Après cela, vérifier que les vis et les écrous sont bien serrés et que les clés et outils de réglages ont été enlevés.
- On ne pourra utiliser que des disques de coupe de diamètre égal à celui indiqué par le fabricant et dont la vitesse de rotation correspond à celle de la machine.
- Vérifier que le disque monté est du matériau adapté pour le travail à réaliser.



- Coupures.
- Rupture du disque.
- Projection d'objets.

- **Ne pas permettre la présence d'autres personnes** dans le rayon d'action du banc de coupe tant en le mettant en marche que pendant la coupe.
- Connecter le câble électrique à la prise de courant et appuyer sur l'interrupteur de mise en marche de la machine. Vérifier que le disque ne fait pas des ratés et qu'il tourne dans le bon sens.
- La protection supérieure doit toujours protéger le disque. **Ne pas le retirer ni le bloquer.**
- **Ne pas laisser la machine avec le moteur en marche quand le travail est fini.**



- Coupures.
- Projection d'objets.
- Chute d'objets.
- Renversement du banc de coupe.

- Se placer toujours face aux commandes, du côté de l'entrée du matériel à couper.
- Vérifier que les pièces en bois **ne présentent pas de nœuds ou d'éléments métalliques** tels que des clous, des vis, etc. Les retirer avant de commencer la coupe.
- Ne pas pousser la pièce avec les mains face au disque et les pouces étendus. **Maintenir les mains le plus loin possible du disque de coupe** (au moins 20 cm).
- Utiliser toujours le **poussoir** quand la pièce est de petites dimensions (cales, etc.) ou si l'on va couper le bout d'une pièce. Ne jamais employer les mains directement.
- Dans le cas de pièces de grande taille, tenir compte de la chute possible des pièces coupées du banc de coupe ainsi que le basculement du banc lui-même.

- Coupures.
- Brûlures.
- Risques dérivés de l'utilisation du banc par des personnes non autorisées.
- Chute en hauteur d'objets.

- À la fin du travail, appuyer sur l'interrupteur d'arrêt pour arrêter le moteur. Débrancher ensuite le câble électrique de la prise de courant.
- **Ne pas soulever la protection tant que le disque n'est pas complètement arrêté.**
- Ne pas toucher le disque de coupe tout de suite après avoir fini le travail. Attendre un temps prudentiel jusqu'à ce que le disque soit refroidi.
- Le nettoyage du banc doit être faite avec le moteur arrêté et le câble d'alimentation débranché. Ne jamais employer d'eau à pression, utiliser des chiffons humides. Utiliser des gants et des crochets pour retirer les copeaux ou les chutes de plus grande taille.
- Le ranger en un endroit sûr où il ne peut pas être utilisé par des personnes non autorisées. Ne pas le laisser suspendu au crochet d'une grue pendant les périodes d'inactivité.

1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE BANC DE SCIE CIRCULAIRE POUR LA CÉRAMIQUE...

- Cette fiche montre les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'un **BANC DE SCIE CIRCULAIRE POUR LA CÉRAMIQUE**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur l'appareil
- Ce banc de scie circulaire est une machine spécialement conçue pour la **coupe de matériaux d'origine minérale** (pavés, etc.).
- N'utiliser le banc de coupe qu'aux fins auxquelles il a été destiné. **Ne pas utiliser pour couper des matériaux d'un autre type.**
- Le banc de coupe ne doit être utilisé que par le **personnel autorisé et dûment formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le maniement** du banc avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque interrupteur, les possibilités et les limitations de la machine, la manière d'arrêter rapidement le moteur et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser la machine quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du banc de scie circulaire ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Lunettes de protection.** Elles sont obligatoires quand il y a risque de projection de particules dans les yeux.
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles devront avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Casque de protection.** Il est obligatoire quand il y a risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Protecteurs auditifs.** Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Renversement de la machine.
- Chute au même niveau.
- Chute en hauteur.
- Chute du banc en hauteur.
- Chute de charges suspendues.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (absence de barrières, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail.
- Situer le banc sur une superficie stable, nivelée et libre de matériaux et d'objets. Maintenir l'entourage du banc de coupe le plus propre et sec possible.
- **Ne pas mettre le banc au bord de structures**, à moins qu'elles ne disposent de protections collectives effectives (barrière, filets, etc.).
- Ne pas situer la machine sous des **zones de circulation de charges suspendues** ni dans des **zones de passage de machines ou de personnes**.

- Contact électrique direct.
- Contact électrique indirect.

- Avant de connecter le banc à la prise de courant, vérifier que la tension et la fréquence coïncident avec celles indiquées sur la plaque de caractéristiques de la machine.
- La connexion doit se faire à l'aide de **prises étanches pour l'extérieur**. Ne pas faire de connexions directes fil-prise. Ne pas surcharger les prises avec des adaptateurs.
- Vérifier que le point d'alimentation électrique dispose d'un interrupteur différentiel, d'un interrupteur magnétothermique et d'une base avec prise de terre. Ne pas annuler ces dispositifs.
- **L'interrupteur différentiel** pourra être à basse sensibilité (300 mA) à condition que toutes les masses de la machine soient mises à la terre, celle-ci étant à moins de 80 ohms. Dans le cas contraire, l'interrupteur différentiel devra être à haute sensibilité (30 mA). Si l'on ne sait pas si la connexion à la terre est correcte, consulter un électricien.
- Quand on emploie des rallonges, vérifier qu'elles ont la section correcte et qu'elles sont munies d'un fil de terre. **Vérifier toujours la continuité du câble de terre.**
- Maintenir le câble électrique déroulé et éloigné de la chaleur, de flaques d'eau ou d'huile, d'arêtes vives ou de parties mobiles.
- Protéger le câble électrique quand il traverse des zones de passage de travailleurs ou de véhicules. Maintenir le câble en hauteur chaque fois que c'est possible.



- Incendie.
- Explosion.
- Chute de la hauteur du banc.
- Chute en hauteur d'objets.

- Ne pas utiliser le banc de coupe à l'extérieur dans des **conditions climatiques adverses** (pluie, neige, éclairage insuffisant, vitesse de vent élevée, etc.).
- Ne pas utiliser le banc de scie circulaire dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables comme peinture, combustible, etc.).
- Pour les déplacements à d'autres niveaux, **ne pas suspendre directement le banc au crochet de la grue avec des élingues**. La mettre sur une base de dimensions adaptées et bien la fixer (plateaux, etc.).



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES DU BANC DE SCIE CIRCULAIRE...

- Vérifier que le banc ne présente pas de dommages structurels évidents et que l'étanchéité du tableau électrique est assurée.
- Vérifier que le carter de protection du disque et de l'axe de transmission est en bon état et correctement fixé.
- Vérifier que l'on dispose d'un poussoir et de guides longitudinaux et transversaux et qu'ils sont en bon état.
- Vérifier que le réservoir est plein d'eau propre et que le système d'apport d'eau fonctionne correctement.
- Vérifier que le câble électrique et la prise de courant sont en bon état.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement restent propres et en bon état (indication du sens de rotation, etc.).



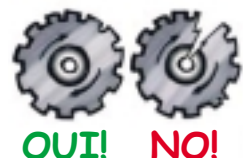
5. UTILISATION DU BANC DE SCIE CIRCULAIRE...

Risques

- Coupures.
- Rupture du disque.
- Projection d'objets.

Mesures préventives

- Avant de mettre la machine en marche, et périodiquement, vérifier visuellement le **bon état du disque** en le faisant tourner à la man. Le faire avec le moteur arrêté.
- Remplacer le disque quand il est fendu, usé ou qu'il lui manque une dent (toujours avec le moteur arrêté). Après cela, vérifier que les vis et les écrous sont bien serrés et que les clés et outils de réglages ont été enlevés.
- On ne pourra utiliser que des disques de coupe de diamètre égal à celui indiqué par le fabricant et dont la vitesse de rotation correspond à celle de la machine.
- Vérifier que le disque monté est du matériau adapté pour le travail à réaliser.



- Coupures.
- Rupture du disque.
- Projection d'objets.

- **Ne pas permettre la présence d'autres personnes** dans le rayon d'action du banc de coupe tant en le mettant en marche que pendant la coupe.
- Connecter le câble électrique à la prise de courant et appuyer sur l'interrupteur de mise en marche de la machine.
- Vérifier que le disque ne fait rien d'étrange et qu'il tourne dans le sens correct.
- **Ne pas retirer ni bloquer le carter du disque** pendant le travail de la machine.
- **Ne pas laisser la machine avec le moteur en marche quand le travail est fini.**



- Inhalation de poussière.

- Veiller à ce que se maintienne l'apport d'eau au cours du fonctionnement de la machine.



- Coupures.
- Projection d'objets.
- Chute d'objets.
- Renversement du banc de coupe.

- Se placer toujours face aux commandes, du côté de l'entrée du matériel à couper.
- Utiliser le chariot porte-pièces pour déplacer la pièce à couper.
- Ne pas pousser la pièce avec les mains face au disque et avec les doigts tendus. **Garder les mains le plus loin possible du disque de coupe** (au moins 20 cm).
- Utiliser toujours le **poussoir** quand la pièce est de petites dimensions ou qu'on va couper le bout d'une pièce. Ne jamais utiliser les mains directement.
- Dans le cas de pièces de grand poids, tenir compte de la possibilité de chute des pièces coupées du banc de coupe et du basculement du banc lui-même.



- Coupures.
- Brûlures.
- Risques dérivés de l'utilisation du banc par des personnes non autorisées.
- Chute en hauteur d'objets.

- À la fin du travail, appuyer sur l'interrupteur d'arrêt pour arrêter le moteur. Débrancher ensuite le câble électrique de la prise de courant.
- **Ne pas soulever le carter tant que le disque n'est pas complètement arrêté.**
- Ne pas toucher le disque de coupe tout de suite après avoir fini le travail. Attendre un temps prudentiel pour que le disque soit refroidi.
- Le nettoyage du banc doit être fait avec le moteur arrêté et le câble d'alimentation débranché. Ne jamais employer de l'eau à pression, utiliser des chiffons humides.
- Ranger le banc de coupe à un endroit propre, sec et à l'abri des intempéries, où il ne peut pas être utilisé par des personnes non autorisées.
- Ne pas le laisser suspendu au crochet d'une grue pendant de longues périodes d'inactivité.



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE MARTEAU PNEUMATIQUE...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'un **MARTEAU PNEUMATIQUE (démolisseur, perforateur et piqueur)**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant. Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur la machine.
- **Cette fiche doit être lue avec celle du moto-compresseur mobile.**
- Un marteau pneumatique est une machine conçue pour **les travaux de piquage de terre, casse de trottoirs, démolition, etc.**
- Il ne peut être **utilisé** qu'aux fins auxquelles il a été destiné et toujours par un **personnel autorisé et formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec son maniement** avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître les possibilités et les limitations de la machine, ainsi que la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser le marteau quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du marteau pneumatique ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Casque et lunettes de protection.** Leur usage est obligatoire puisqu'il y a un risque de projection de fragments avec des arêtes coupantes.
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire. Elles doivent avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Protecteurs auditifs.** Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A)
 - **Gants.** Les utiliser pour éviter des coupures dues à la projection d'objets coupants et pour réduire la transmission de vibrations.
 - **Masque à filtre mécanique.** L'utiliser pour travailler avec le marteau en des lieux fermés mal ventilés.



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Chute au même niveau.
- Chute à un niveau différent.
- Chute d'objets en hauteur.
- Projection d'objets.
- Risques dérivés de la transmission de vibrations aux structures.

- Éclatement du tuyau.
- Risques dérivés de mouvements incontrôlés du tuyau.
- Projection d'objets.
- Chute au même niveau.

- Contact électrique direct.
- Intoxication par inhalation de gaz toxiques.
- Explosion.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (ouvertures, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail (saleté, etc.).
- Travailler sur une superficie stable, nivelée et sèche. **Ne jamais travailler en haut de murs, de piliers, etc.** Si l'on travaille près du bord de structures, vérifier qu'il y a des protections collectives effectives (barrières, etc.).
- Si nécessaire, installer les protections appropriées sur la zone de circulation de piétons, de travailleurs ou de véhicules (barrières, signaux, etc.).
- Vérifier qu'il ne peut pas y avoir risque de chute en hauteur d'objets due au travail réalisé avec le marteau ou par le fait de travailler à des niveaux supérieurs.
- Inspecter le terrain environnant pour détecter la possibilité que puissent se produire des éboulements dus aux vibrations transmises autour de la zone de travail.

- Employer des tuyaux et des connexions de dimensions adaptées à la pression et au débit de travail, et présentant un degré de résistance physique correspondant à l'a zone de travail. **Ne pas utiliser de brides, de fils de fer ou similaires pour accoupler les tuyaux pneumatiques.**
- Éviter que les tuyaux qui reposent sur le sol puissent être la cause de chutes ou que des engins mobiles puissent passer sur eux. Maintenir le tuyau déroulé et éloigné de la chaleur, d'arêtes vives ou de parties mobiles. Ne pas déposer de matériaux sur elle.

- Connaître le type et le contenu du matériau sur lequel va être utilisé le marteau. S'il existe des **conduites de service enfouies dans le sol** (électricité, gaz, etc.), on devra connaître avec précision leur situation et leur profondeur et quelles mesures préventives ont été adoptées pour éviter le contact avec ces conduites.
- Quand il n'est pas possible de connaître la situation exacte des conduites d'électricité et/ou de gaz, il faudra utiliser des appareils de détection de métaux pour les localiser.
- En règle générale, on ne pourra utiliser le marteau pneumatique que **jusqu'à une distance de 50 cm de la conduite enfouie.**



- Incendie et explosion.
 - Ne pas faire fonctionner le marteau dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables comme la peinture, le combustible, etc.).
- Exposition au bruit.
 - Situer le compresseur à une distance minimum de 10 m de la zone de travail.
- Inhalation de poussière ambiante.
 - Il est recommandé de toujours utiliser des systèmes d'extraction localisée d'air quand on travaille en des **lieux fermés** (intérieur d'ateliers, tunnels, etc.).



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES DU MARTEAU PNEUMATIQUE...

- Vérifier que le compresseur ne présente pas de dommages structurels évidents ni de fuites d'huile et que les poignées sont propres.
- Vérifier périodiquement (environ toutes les 2 heures) que le réservoir de lubrifiant du marteau est plein.
- Si le marteau dispose d'un silencieux d'échappement d'air, vérifier qu'il est en bon état.
- Vérifier que le tuyau pneumatique et ses connexions ne présentent pas de dommages ou d'usures excessives.
- S'assurer que la longueur du tuyau pneumatique est suffisante pour pouvoir atteindre sans difficulté la zone de travail.
- Vérifier que l'outil est propre, graissé et aiguisé et que le dispositif porte-outil fonctionne correctement.



5. UTILISATION DU MARTEAU PNEUMATIQUE...

Risques

- Éclatement du tuyau.
- Projection d'objets.
- Risques dérivés de mouvements incontrôlés du tuyau et du marteau.
- Coups.
- Coupures.
- Usure ou rupture des éléments qui constituent le marteau.

Mesures préventives

- Vérifier tout d'abord que la pression de travail du compresseur et le débit d'air fourni sont compatibles avec les spécifications techniques du marteau pneumatique.
- Avant de connecter le marteau au compresseur, vérifier que la valve du compresseur est fermée. Vérifier que le tuyau est correctement accouplé.
- Avant d'actionner le marteau, vérifier que l'outil monté est celui qui convient pour le travail à réaliser (piqueur, perforateur ou démolisseur).
- Vérifier que l'outil est correctement fixé au dispositif porte-outil. Ne pas oublier de retirer, si nécessaire, la clé de réglage de l'outil.
- Installer ou changer l'outil avec la valve de sortie d'air du compresseur fermée et sans pression dans le tuyau. **Ne pas plier le tuyau pour couper l'air.**
- Ne pas permettre la présence d'autres personnes dans le rayon d'action du marteau **tant lors de sa mise en marche que durant son utilisation.**



- Chutes au même niveau.
 - Chute du marteau sur le pied.
 - Coups avec le marteau.
 - Coups causés par des mouvements incontrôlés du tuyau.
 - Exposition à des niveaux de vibration élevés.
 - Brûlures.
- Pour mettre le marteau pneumatique en marche, ouvrir en premier, lentement, la valve de sortie d'air du compresseur. Tenir en même temps le tuyau pneumatique. Actionner ensuite le marteau en appuyant sur le levier situé dans le haut.
 - Ne pas faire fonctionner le marteau à vide (sans outil ou avec la machine soulevée).
- Exposition à des niveaux de vibration élevés.
 - Coups causés par des mouvements incontrôlés du tuyau.
 - Risques de mouvements incontrôlés du marteau.
 - Risques dérivés de l'usage non autorisé du marteau.
- Manier le marteau en le tenant des deux mains à la hauteur de la taille ou de la poitrine. Prendre une position d'équilibre sur les deux pieds, en les maintenant éloignés de l'outil de travail, Ne jamais appuyer l'outil sur les pieds, même si le marteau est arrêté.
 - **Ne pas faire d'effort de levier avec le marteau en marche.** Les efforts doivent être exercés uniquement dans le sens de l'axe du marteau.
 - Manier le marteau en évitant de tendre le tuyau ou en tirant brusquement sur lui. Le maintenir le plus étiré possible, en évitant la formation de courbes prononcées.
 - Ne pas lever le marteau du point de travail tant qu'il n'est pas complètement arrêté. Ne pas toucher l'outil pendant le travail ni tout de suite après.
 - **Ne pas laisser le marteau enfoncé dans le sol, dans un mur, dans la roche.**
- Éviter qu'un même ouvrier **utilise le marteau d'une manière continue** pendant de longues périodes de temps. - Organiser la tâche en tenant compte des niveaux de vibration élevés émis par le marteau. Il est recommandé d'établir des périodes de repos.
 - Pour réduire la transmission de vibrations, tenir le marteau avec le moins de force possible, mais toujours d'une manière compatible avec un usage sûr, et en exerçant une légère pression. Ne pas appuyer sur le marteau une autre partie du corps que les mains (abdomen, etc.).
 - Quand on travaille par temps froid, il est recommandé d'utiliser des gants pour garder les mains aussi chaudes que possible, car cela réduit l'effet des vibrations.
- À la fin du travail, fermer tout d'abord la valve de sortie d'air du compresseur. **Avant de débrancher le tuyau du compresseur**, faire fonctionner le marteau quelques secondes pour décharger la pression de l'air contenue à l'intérieur du tuyau.
 - **Ne pas abandonner le marteau sur le sol avec le tuyau chargé d'air sous pression.**
 - Ranger le marteau et le tuyau (en évitant les courbes prononcées) à un endroit propre, sec, à l'abri des intempéries et de son usage par des personnes non autorisées.

NO!



OUI!



NO!



OUI!



NO!



OUI!



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA TRONÇONNEUSE À DISQUE PORTABLE...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'une **TRONÇONNEUSE À DISQUE PORTABLE ACTIONNÉE PAR UN MOTEUR À COMBUSTION**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant. Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur la machine.
- Cette machine a été conçue pour **couper tant des matériaux de construction que des matériaux métalliques**.
- Elle ne peut être **utilisée** qu'aux fins auxquelles elle a été destinée et toujours par un **personnel autorisé et formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec son maniement** de la tronçonneuse avant de l'utiliser pour la première fois.
- **Ne pas utiliser la tronçonneuse quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification de la tronçonneuse ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui la loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables**. Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Casque et lunettes de protection**. Leur usage est obligatoire quand il y a un risque de projection de fragments au cours de la coupe.
 - **Gants**. Les utiliser pour éviter des coupures dues à la projection d'objets et pour réduire la transmission de vibrations.
 - **Chaussures de sécurité**. Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles doivent avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Protecteurs auditifs**. Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).
 - **Masque à filtre mécanique**. Son usage dépendra du type de matériau (béton, etc.) et du type de coupe (humide ou sec).



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Projections de fragments.
- Coupures.
- Chute au même niveau.

Mesures préventives

- **Observer le lieu de travail** pour détecter l'existence de dangers, tels que la présence d'autres travailleurs, de substances inflammables, de câbles électriques, etc. Maintenir la zone de travail aussi propre que possible, libre d'objets, de débris, etc.
- **Ne pas permettre la présence de personnes** dans le rayon d'action de la tronçonneuse tant lors de sa mise



en marche que durant son utilisation. Si nécessaire, installer les protections appropriées sur les zones de passage de travailleurs ou de véhicules.

- Incendie.
- Explosion.

- Ne pas faire fonctionner la tronçonneuse dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables, comme la peinture, le combustible, etc.).
- Ne pas utiliser la tronçonneuse près de matériaux combustibles (caisses empilées, etc.). Veiller à ce que les étincelles produites ne puissent atteindre personne ni aucun objet.
- Un **extincteur d'incendie** doit être facilement accessible près de la machine.
- Ne pas poser la tronçonneuse avec le moteur chaud sur des superficies combustibles.



- Intoxication par inhalation de monoxyde de carbone.
- Asphyxie.

- On ne peut travailler avec la machine **dans des lieux fermés** (intérieur d'ateliers, de tunnels, etc.) que si l'on peut assurer qu'il y a une bonne ventilation avant de mettre le moteur en marche et durant son fonctionnement. Dans ce cas, arrêter le moteur quand la tronçonneuse n'est plus utilisée.



- Coupures.
- Chute au même niveau.

- Ne pas utiliser la tronçonneuse quand **l'éclairage est insuffisant** ou à l'extérieur dans des conditions climatiques adverses (pluie, neige, etc.).

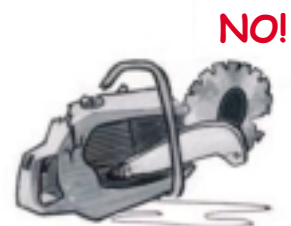


- Exposition aux polluants chimiques.
- Inhalation de poussière.

- **Connaître le matériau à couper.** Vérifier qu'il ne contient pas de matériaux pouvant dégager des substances toxiques pendant la coupe (amiante, etc.).
- Il est recommandé de réaliser la **coupe en voie humide** au lieu de sèche si le matériau à couper va générer une grande quantité de poussière. Si possible, utiliser une protection respiratoire.

4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES SUR LA TRONÇONNEUSE À DISQUE PORTABLE...

- Vérifier que le compresseur ne présente pas de dommages structurels évidents ni de fuites de liquides.
- Vérifier que le niveau de combustible est le bon et que le bouchon du réservoir est solidement fermé.
- Vérifier que le contact d'entrée d'air au moteur et le silencieux d'échappement restent propres et qu'ils ne sont pas obstrués.
- Vérifier que les protections de la transmission, de l'embrayage et du disque de coupe sont bien en place.
- Maintenir les poignées propres, sèches et libres d'huile, de graisse, etc.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement restent propres et en bon état (sens de rotation du disque, etc.).



5. UTILISATION DE À TRONÇONNEUSE À DISQUE PORTABLE...

Risques

- Rupture du disque.
 - Projection d'éléments.
 - Coupures.
-
- Risques dérivés de mouvements incontrôlés (rebondissements, entraînements, etc.).
 - Coups avec la manche.
 - Coupures.
-
- Chute à un niveau différent.
 - Chute au même niveau.
 - Risques dérivés de mouvements incontrôlés (rebondissements, entraînements, etc.).
 - Rupture du disque.
 - Projection de fragments et d'étincelles.

Mesures préventives

- Avant de mettre le moteur en marche, et périodiquement, vérifier visuellement le **bon état du disque**. Le remplacer s'il est fendu, usé ou que lui manque une dent.
 - Une fois le disque remplacé, vérifier que tous les composants ont été montés correctement et que les vis et écrous sont bien serrés. Vérifier qu'ont été retirés les clés et outils de réglage avant de mettre le moteur en marche.
 - Vérifier que le disque est adapté au matériau à couper (béton ou métal). On ne pourra utiliser uniquement que le disque de coupe de diamètre interne et externe égal à celui indiqué par le fabricant et dont la vitesse de rotation correspond à celle de la machine.
-
- Appuyer fermement la machine sur le sol pour la faire démarrer. Vérifier que le disque n'est pas en contact avec des objets. Suivre les indications du fabricant pour le mettre en marche.
 - Éviter de lâcher d'un coup le manche de démarrage lors de la mise en marche du moteur. Lâcher lentement afin que la corde revienne doucement à sa position initiale.
 - En tenant la tronçonneuse en l'air et en se plaçant derrière le disque, vérifier que l'accélérateur peut être actionné doucement et que le blocage de l'accélérateur fonctionne correctement. Vérifier que le disque tourne dans le bon sens et qu'il n'a pas de ratés.
-
- Réaliser la coupe sur une **superficie stable et nivelée**. Conserver l'équilibre à tout moment. **Ne pas couper dans les situations suivantes**: au-dessus des épaules, sur une échelle ou sur des échafaudages, dans des zones peu accessibles, dans des positions trop inclinées vers l'avant ou latéralement.
 - Conduire la tronçonneuse de sorte qu'aucun partie du corps ne se trouve à portée de la rotation du disque ou à proximité du silencieux d'échappement du moteur. Soutenir la tronçonneuse des deux mains au cours de la coupe. Tenir de la main gauche la poignée avant et de la main droite la poignée arrière.
 - Mettre le plus bas possible le protecteur du disque. Approcher lentement le disque de la pièce à couper au début de la coupe. Faire les opérations de coupe d'un



OUI! NO!



- Coupures.
- Brûlures.

mouvement continu du disque, vers l'avant et vers l'arrière, à la vitesse maximum de rotation.

- Ne pas faire de coupes aux points de la pièce où le disque peut rester attrapé après la coupe. S'assurer contre le glissement des pièces petites ou rondes. **Les pièces ne doivent jamais être tenues par les pieds ou par d'autres personnes.**
- **Ne pas faire les actions suivantes:** utiliser la partie supérieure du disque pour la coupe; exercer une pression latérale sur le disque; changer la direction de coupe; utiliser les faces latérales du disque pour meuler ou poncer; donner des coups avec le disque en même temps que l'on coupe; retourner la machine ou la transporter le moteur en marche.
- Vérifier que dans la zone de coupe il n'y a pas de pierres, de clous, de vis, etc.



- Exposition à des niveaux élevés de vibrations.

- **Éviter** qu'un même ouvrier **utilise la machine d'une manière continue** pendant de longues périodes de temps.- Organiser la tâche et établir des périodes de repos. Tenir la tronçonneuse avec le moins de force possible mais compatible avec un usage sûr.



- Risques dérivés de mouvements incontrôlés (coupures, coups, etc.).

- Arrêter le moteur de la tronçonneuse durant les pauses et à la fin du travail. **Ne pas abandonner la tronçonneuse tant que le moteur est en marche.**



- Brûlures.
- Risques dérivés de l'utilisation de la tronçonneuse par des personnes non autorisées.

- **Ne pas poser la tronçonneuse au sol si le disque est en mouvement.**
- Ne pas toucher le disque de coupe tout de suite après avoir fini le travail. Attendre un temps prudentiel que le **disque soit refroidi.**
- Démontez le disque de coupe et ranger la tronçonneuse en un lieu propre, sec, à l'abri des intempéries et de l'usage de personnes non autorisées.



- Incendie.
- Explosion.

- Remplir de combustible dans une zone bien ventilée. Placer la machine sur une superficie nivelée et stable. **Le moteur de la tronçonneuse devra être arrêté et froid.**
- **Ne pas fumer** et éviter la proximité d'opérations qui peuvent générer de la chaleur.
- Ne pas trop remplir le réservoir. Le combustible devra être versé dans le réservoir à l'aide d'un **entonnoir**. Si du combustible s'écoule, ne pas mettre le moteur en marche avant d'avoir nettoyé la zone.
- Si le chantier dispose de récipients de combustible, ceux-ci seront rangés en un lieu destiné spécifiquement à cela et être signalisés par une étiquette **"DANGER, PRODUIT INFLAMMABLE"** bien visible.

1. REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT L'ÉLÉVATEUR ÉLECTRIQUE...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre le conducteur d'un **ÉLÉVATEUR ÉLECTRIQUE** pour le manœuvrer en toute sécurité.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur l'engin.
- Un élévateur est un engin conçu pour le transport vertical et la distribution de matériaux entre les différents niveaux d'un chantier.
- Ne l'utiliser qu'aux fins pour lesquelles il est destiné.
- L'élévateur ne doit être utilisé que par un **personnel autorisé et dûment formé** dans le maniement de ce type d'engin.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le maniement de l'élévateur** avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction des boutons de commande, les possibilités et les limitations de l'engin et la mission de différents dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser l'élévateur quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de l'engin et la société qui l'a loué.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification de l'élévateur ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Casque de protection.** On l'utilisera quand il y aura un risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles devront avoir une semelle antiperçement avec des reliefs.
 - **Gants contre les agressions mécaniques.** On les utilisera durant les opérations de manipulation de la charge.
 - **Harnais antichute.** Il sera obligatoire s'il y a des ouvertures non protégées sur le lieu d'opération de l'élévateur.



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Chute au même niveau.
- Chute à un niveau différent.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** et suivre les indications du Coordinateur de sécurité. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent supposer un risque (absence de barrières, etc.), de la réa-

- Coups.
- Chute d'objets.

lisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du travail (obstacles, saleté, etc.).

- Le poste de commande de l'élévateur doit disposer de **protections collectives effectives** (barrières, etc.) et permettre un **contrôle visuel de la trajectoire verticale de la charge**.
- S'il y a des zones non protégées, l'opérateur doit utiliser un **harnais antichute** fixé au point ferme le plus proche (jamais à un étau de fixation de l'élévateur).
- Maintenir **secs, propres et libres** d'objets les couloirs pour l'approvisionnement ou l'évacuation des matériaux tant au rez-de-chaussée qu'aux niveaux supérieurs.
- Accoter la zone de chargement au rez-de-chaussée pour y éviter le passage de personnes.

- Contact électrique direct.
- Contact électrique indirect.
- Chute de la charge.

- Avant de connecter l'élévateur à la prise de courant, vérifier que la tension et la fréquence coïncident avec celle indiquée sur la plaque de caractéristiques de l'élévateur.
- La connexion doit être réalisée à l'aide de **prises étanches pour l'extérieur**. Ne pas réaliser de connexions directes fil-prise. Ne pas surcharger la prise en employant des adaptateurs.
- Vérifier que le point d'alimentation électrique dispose d'un interrupteur différentiel, d'un interrupteur magnétothermique et d'une base de prise de terre. Ne pas annuler ces dispositifs.
- **L'interrupteur différentiel** pourra être de basse sensibilité (300 mA) à condition que toutes les masses de l'élévateur soient mises à la terre, celle-ci étant inférieure à 80 ohms. Dans le cas contraire, l'interrupteur différentiel devra être de haute sensibilité (30mA). Si l'on ne sait pas si la connexion est correcte, consulter un électricien.
- Quand on emploie des rallonges, vérifier qu'elles sont de la section correcte et qu'elles sont pourvues d'un fil de terre. **Vérifier toujours la continuité du câble de terre**.
- Maintenir le câble électrique déroulé et éloigné de la chaleur, de flaques d'eau ou d'huile, d'arêtes vives ou de parties mobiles. Protéger le câble électrique quand il passe par des zones de passage de travailleurs ou de véhicules.
- Ne pas utiliser l'élévateur dans des **conditions climatiques adverses** (pluie, neige, éclairage insuffisant, vitesse élevée du vent, etc.).

- Incendie et explosion.

- Ne pas faire fonctionner l'élévateur en **atmosphère potentiellement explosive** (près d'entrepôts de matériaux inflammables, comme la peinture, les combustibles, etc.).



- Chute de la machine.
- Chute à pic de la charge.

- Suivre les indications du fabricant pour fixer l'élévateur à la structure, soit à l'aide d'un étau entre deux étages ou soit à l'aide d'un ensemble de colonne bipied sur une superficie. Dans les deux cas, la colonne doit être placée sur une superficie ferme et horizontale.
- Dans le cas d'un étau, si l'une de ses extrémités s'appuie sur des hourdis creux ou des parties peu solides, **répartir la charge** en interposant des planches de gros-seur et de superficie suffisantes.
- Dans le cas de colonnes-bipied, utiliser des dispositifs d'ancrage pour les fixer. **Il n'est pas recommandé d'utiliser des contrepoids** (sacs ou similaires).



4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES DE L'ÉLÉVATEUR...

- Vérifier que l'élévateur ne présente pas de dommages structurels évidents et que l'étanchéité du tableau électrique est assurée.
- Vérifier la stabilité et la verticalité de la colonne de l'élévateur et la fixation correcte des dispositifs d'ancrage.
- Vérifier le bon état et la disposition de la carcasse du moteur, des divers éléments de sécurité de l'élévateur (verrou de sécurité dans le crochet, dispositif fin de course, etc.) et que le câble de levage ne présente aucune rupture de fils.
- Vérifier que le câble électrique et la prise de connexion sont en bon état.



5. UTILISATION DE L'ÉLÉVATEUR...

Risques

- Chute à pic de l'élévateur.
- Chute à pic de la charge.

Mesures préventives

- Au début de la journée, effectuer une montée et une descente complète du crochet, sans charge, pour vérifier le bon fonctionnement de l'élévateur et des dispositifs de sécurité.
- Si une anomalie est détectée au cours du fonctionnement de l'élévateur, descendre la charge, si possible, et arrêter immédiatement la machine. En cas d'urgence, appuyer sur le bouton d'arrêt d'urgence si l'élévateur en a un.
- Veiller au bon enroulement du câble de levage durant son usage.



- Coups avec la charge.
- Chute à pic de l'élévateur.
- Chute d'objets en hauteur.

- Avant de mettre l'élévateur en marche, vérifier qu'il n'y a pas sur le trajet vertical de la charge des personnes ou des objets qui dépassent de la structure du bâtiment.
- Quand la trajectoire verticale de la charge peut être hors du champ de vision de l'opérateur de l'élévateur, demander l'aide d'un **signaleur instruit**.



- Mouvement inattendu de la charge.
- Chute d'objets en hauteur.

- Les charges à hisser (étais, etc.) seront manipulées sur des **bases adaptées** (plateformes, etc.) qui disposent de points pour la fixation du crochet ou des élingues.
- Si l'on emploie des **accessoires de levage** (fourchettes, élingues, etc.), vérifier qu'ils sont capables de supporter le poids de la charge et qu'ils sont en bon état.
- Avant d'élever la charge, le travailleur chargé de l'accrocher doit **vérifier que le verrou de sécurité du crochet est complètement fermé**, que la charge est bien assurée et qu'elle ne peut pas basculer au cours de son levage.



- Chute en hauteur.
- Coups avec la charge.
- Écrasement.
- Chute d'objets en hauteur.
- Effet de voile.

- **Ne pas élever des personnes** avec le crochet ni leur permettre de rester en dessous de la charge.
- **Ne pas hisser des charges d'un poids supérieur au maximum indiqué** sur la plaque de l'élévateur. Quand on ignore le poids de la charge à lever, réaliser avec précaution un essai de hissage pour confirmer que l'élévateur pourra supporter ce poids. Si l'on voit qu'on ne peut pas lever la charge, ne pas insister en appuyant sur le bouton de montée.
- Ne jamais hisser des charges de grande surface en position verticale ni de matériaux de grandes dimensions qui peuvent cogner la structure du bâtiment.
- **Le hissage de la charge se fera lentement dans le sens vertical**. On ne traînera pas de charges au sol. Ne pas tirer sur la charge en oblique et ne pas la balancer.
- Employer des cordes pour placer la charge suspendue à l'endroit souhaité.
- Avant de déposer la charge, vérifier qu'il n'y a personne attrapé en dessous ou des objets qui pourraient la déstabiliser.



- Coups avec le crochet.
- Chute à pic de la charge.
- Usage non autorisé.

- À la fin du travail, hisser le crochet jusqu'à sa position la plus haute.
- **Ne pas laisser de charges suspendues au crochet** durant de longues périodes de non utilisation.
- Déconnecter le câble électrique de la prise de courant. **Ne jamais tirer sur le câble**



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE MONTE-CHARGE À DÉPLACEMENT SUR MÂT...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'un **MONTE-CHARGE À DÉPLACEMENT SUR MÂT**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur la machine.
- Un monte-charge est une machine conçue pour le **transport vertical et la distribution de matériaux entre les différents niveaux d'un chantier**.
- Le monte-charge ne peut être **utilisé** qu'aux fins auxquelles il a été destiné par un **personnel autorisé et formé** dans le maniement de cette machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le maniement** du monte-charge avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque organe de commande et de contrôle, les possibilités et les limitations de la machine et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser le monte-charge quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du monte-charge ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.
- **Ne pas ponter les dispositifs d'enclenchement électrique** disposés sur le monte-charge et aux portes d'accès à chaque étage.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Casque de protection.** Il sera obligatoire quand il y aura risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles doivent posséder une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Gants contre les agressions mécaniques.** Durant les opérations de manipulation de la charge.



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

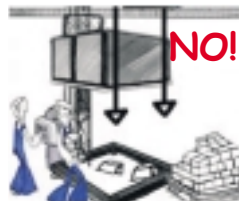
- Chute au même niveau.
- Chute à un niveau différent.
- Coups.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (absence de barrière, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail.

■ Chute d'objets.

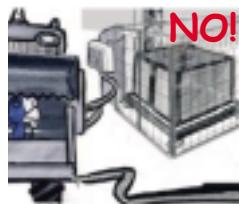
- Le tableau de contrôle doit se trouver en un point qui permette un **contrôle visuel de la trajectoire verticale de la charge** et de manière qu'il **ne puisse pas être actionné de l'intérieur de la plateforme du monte-charge**.
- Maintenir les couloirs pour l'approvisionnement ou l'évacuation des matériaux **secs, propres et libres d'objet**, tant au rez-de-chaussée qu'aux étages supérieurs.
- **Accoter la zone de chargement au rez-de-chaussée** pour éviter qu'y passent des personnes.



■ Contact électrique direct.

■ Contact électrique indirect.

- Avant de connecter le monte-charge à la prise de courant, vérifier que la tension et la fréquence coïncident avec celle indiquée sur la plaque de caractéristiques du tableau électrique.
- La connexion doit se faire à l'aide de conducteurs étanches pour l'extérieur. Ne pas faire des connexions directes fil-prise. Ne pas surcharger la prise en employant des adaptateurs.
- Vérifier que le point d'alimentation électrique dispose d'un **interrupteur différentiel**, d'un **interrupteur magnétothermique** et d'une **base avec prise de terre**. Ne pas annuler ces dispositifs.
- L'interrupteur différentiel peut être à basse sensibilité (300 mA) à condition que toutes les masses soient mises à la terre, celle-ci étant inférieure à 80 ohms. Dans le cas contraire, l'interrupteur différentiel devra être à haute sensibilité (30 mA). Si l'on ne sait pas si la connexion à la terre est correcte, consulter un électricien.
- Quand on emploie des rallonges, vérifier qu'elles ont la section adéquate et qu'elles sont pourvues d'un fil de terre. **Vérifier toujours la continuité du câble de terre**.
- Maintenir le câble électrique déroulé et éloigné de la chaleur, de flaques d'eau ou d'huile, d'arêtes vives ou de parties mobiles. Protéger le câble électrique quand il traverse des zones de passage de travailleurs ou de véhicules.



■ Incendie et explosion.

- Ne pas faire fonctionner le monte-charge en **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables, comme la peinture, le combustible, etc.).

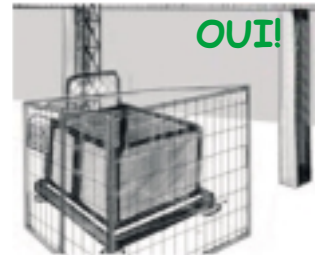


■ Chute à pic de la charge.

- Ne pas utiliser le monte-charge dans des conditions climatiques adverses (pluie, neige, éclairage insuffisant, etc.) ou à des **vitesse du vent de plus de 55 km/h**.

4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES SUR LE MONTE-CHARGE...

- vérifier la stabilité et la verticalité du mât du monte-charge, ainsi que la fixation correcte des dispositifs d'ancrage.
- Vérifier que le monte-charge ne présente pas de dommages structurels évidents et que se maintient l'étanchéité du tableau électrique.
- Vérifier l'existence de protections latérales sur la plateforme du monte-charge et de portes aux différents niveaux.
- Vérifier l'existence des dispositifs de sécurité (enclenchement électrique aux portes, fins de course, etc.).
- Vérifier que le câble électrique, la fiche de connexion et le bidon "ramasse-câbles" sont en bon état.
- Maintenir la plateforme du monte-charge propre et sèche.
- S'assurer que les plaques d'information et d'avertissement disposées sur le monte-charge restent propres et en bon état.
- Au commencement de la journée, faire une montée et une descente complète du monte-charge à vide pour vérifier que:
 - Le monte-charge se déplace sans produire ni bruits ni vibrations étranges, en s'arrêtant aux différents niveaux à la hauteur correcte.
 - Les dispositifs de fin de course agissent correctement aux limites de parcours supérieure et inférieure.
 - Le mouvement du monte-charge n'est pas possible quand restent ouvertes les rampes, barrières, portes d'accès, etc.
 - Se produit l'enroulement et le déroulement corrects du câble électrique dans le bidon "ramasse-câble".
 - L'arrêt d'urgence et la grille anti-écrasement fonctionnent correctement.



5. UTILISATION DU MONTE-CHARGE...

Risques

- Chute à un niveau différent.
- Chute d'objets en hauteur.
- Coups.
- Attrapages.
- Chute d'objets en hauteur.

Mesures préventives

- Le monte-charge n'est pas une machine conçue pour le transport de personnes. **Ne pas permettre la présence de personnes dans le monte-charge durant son déplacement.**
- L'opérateur du monte-charge devra se placer en un **lieu protégé** ou en dehors de la zone de chutes accidentelles possibles d'objets de la plateforme.
- Avant de mettre le monte-charge en marche, vérifier qu'il n'y a pas sur le trajet vertical de la charge des **personnes ou des objets** qui dépassent de la structure du bâtiment.
- Quand la trajectoire verticale de la nacelle peut être en



dehors du champ de vision de l'opérateur de la machine, la mise en marche du monte-charge devra être accompagnée d'un **signal d'avertissement**, acoustique ou lumineux.



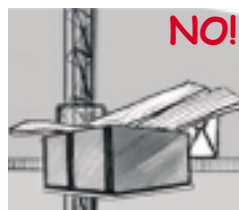
- Chute à pic de la plateforme et/ou de la structure du monte-charge.

- Veiller à l'enroulement et au déroulement correct du câble dans le bidon "ramasse-câble" durant le fonctionnement du monte-charge.
- Si l'on détecte une anomalie durant le fonctionnement, faire descendre le monte-charge jusqu'au sol, si possible, décharger le matériel et procéder à l'arrêt immédiat de la machine. Actionner l'arrêt d'urgence en cas de danger imminent.



- Chute à pic de la plateforme et/ou de la structure du monte-charge.
- Chute d'objets en hauteur.
- Effet de voile.

- **Ne pas élever de charges d'un poids supérieur au maximum indiqué sur le monte-charge.**
- Si la plateforme est surchargée, le limiteur de charge bloquera le fonctionnement du monte-charge. Pour pouvoir rétablir la marche, il faudra petit à petit diminuer le poids de la charge jusqu'à ce que la machine fonctionne parfaitement.
- **Répartir le poids de la charge** uniformément sur la plateforme du monte-charge.
- Éviter que la charge transportée ne puisse **dépasser sur les côtés de la nacelle.**
- **Assurer la charge transportée** quand elle peut se déplacer dans la nacelle du monte-charge ou dépasser sa hauteur.
- Si l'on doit élever des charges lourdes de petit volume, il faudra les situer au centre de la plateforme le plus près possible du mât vertical.
- Ne pas mettre de panneaux, de toiles ou similaires dans la nacelle ou élever des charges volumineuses qui peuvent beaucoup augmenter la **résistance au passage du vent.**



- Chute au même niveau.

- Maintenir fermées les portes et les rampes d'accès au monte-charge quand on ne va pas charger ou décharger du matériel.

- Chute à pic du monte-charge.
- Risques dérivés de l'utilisation du monte-charge par des personnes non autorisées.

- À la fin du travail, faire descendre le monte-charge jusqu'au sol.
- **Bloquer l'interrupteur d'allumage** pour éviter son usage par un personnel non autorisé.
- Déconnecter le câble électrique de la prise de courant et du bidon "ramasse-câble". Ne pas tirer sur le câble électrique pour le débrancher.
- Ranger le câble en un lieu propre, sec et à l'abri des intempéries.



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE COMPRESSEUR MOBILE...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'un **COMPRESSEUR MOBILE À MOTEUR À COMBUSTION**.
- Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant.
- Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur la machine.
- **Lire cette fiche ainsi que celle de l'outil électrique employé.**
- Un compresseur est une machine conçue pour **fournir de l'air comprimé à des outils pneumatiques tels que marteaux, pistolets de visage, vibreurs, etc.**
- Il ne peut être **utilisé** qu'aux fins auxquelles il a été destiné et toujours par un **personnel autorisé et formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le manie-ment** du compresseur avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque interrupteur, les possibilités et les limitations de la machine, la manière d'arrêter rapidement le moteur et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser le compresseur quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du compresseur ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables.** Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Protecteurs auditifs.** Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit $L_{Aeq,d}$ de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).
 - **Chaussures de sécurité.** Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles doivent avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Casque de protection.** Il est obligatoire quand il y a risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Vêtement ou gilet réfléchissant.** Il sera obligatoire quand il y aura des véhicules en train de travailler à proximité.



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Chutes au même niveau.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** et suivre les indications du **Coordinateur de sécurité**, notamment sur **l'emplacement du compresseur**. S'in-

- Chutes en hauteur.
- Renversement du compresseur.
- Chute du compresseur sur des personnes.
- Attrapages.

former chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque, de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail.

- Le compresseur devra être **homologué** afin de pouvoir être remorqué sur la voie publique, et disposer des éléments de sécurité et de signalisation obligatoires.
- Utiliser les ancrages pour le levage ou la fixation disposés sur la machine pour le transport à de grandes distances. **Suivre les recommandations de la société qui la loue.**
- Placer le groupe sur **une superficie stable, nivelée**, aussi propre et sèche que possible et libre de matériaux et d'objets.
- Ne pas placer la machine dans des zones de passage d'engins ou de personnes et sous des zones de circulation de charges suspendues.
- Installer, si nécessaires, les protections appropriées sur la zone de circulation de piétons, de travailleurs ou de véhicules.
- Ne pas placer le compresseur près du **bord de talus, tranchées, de structures, etc.**, à moins qu'ils ne disposent de protections collectives effectives (barrières, filets, etc.).



- Risques dérivés de mouvements incontrôlés du compresseur.

- Une fois le compresseur en place, l'immobiliser à l'aide du **frein de stationnement** et la pose de cales sous les roues.
- Régler le pivot de nivellement pour maintenir la lance de remorquage le plus horizontalement possible. **Une inclinaison de plus de 25% n'est pas recommandée.**



- Asphyxie.
- Intoxication par inhalation de monoxyde de carbone.

- On ne peut travailler avec la machine **dans des lieux fermés** (intérieur d'ateliers, de tunnels, etc.) que si l'on peut assurer qu'il y a une bonne ventilation avant de mettre le moteur en marche. Dans ce cas, arrêter le moteur quand le groupe n'est plus utilisé.
- Éviter que les gaz d'échappement ne puissent affecter des travailleurs.

- Incendie.
- Explosion.

- Ne jamais utiliser le compresseur dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables comme la peinture, un combustible, etc.).
- Maintenir le compresseur à au moins 1 m de murs et d'équipements.



- Exposition au bruit.

- Placer le compresseur à une distance minimum de 10 m de la zone de travail.

4. VÉRIFICATIONS QUOTIDIENNES SUR LE COMPRESSEUR...

- Vérifier que le compresseur ne présente pas de dommages structurels évidents, ni de fuites de liquides.
- Vérifier que la pression des pneus est correcte et qu'il n'y a pas de coupures sur la bande de roulement.
- Vérifier que les niveaux de combustible, huile moteur et liquide de refroidissement (s'il en a) sont corrects.
- Vérifier que le frein de stationnement, le pivot de nivellement de la lance et l'arrêt d'urgence fonctionnent bien.
- Vérifier que le filtre d'aspiration d'air, la valve de sécurité et les dispositifs de décharge ne sont pas obstrués.
- Vérifier le bon état des valves et accouplements, ainsi que l'inexistence de fissures ou usures sur le tuyau.



5. UTILISATION DU COMPRESSEUR...

Risques

- Coupures.
- Coups causés par des mouvements incontrôlés du tuyau.
- Surchauffe du moteur.
- Exposition au bruit.
- Coupures.
- Coups avec le tuyau.

Mesures préventives

- Avant de mettre le moteur en marche, vérifier que **les valves de sortie d'air sont fermées** et que personne n'est en train de manipuler de compresseur.
- Suivre les indications du fabricant pour faire démarrer le moteur du compresseur. Une fois en marche, vérifier que les indicateurs lumineux s'éteignent, que le moteur ne fait pas un bruit anormal, ne vibre pas trop et n'augmente excessivement la température.
- Les valeurs de pression et vitesse d'opération du compresseur devront toujours rester dans les limites des valeurs nominales d'opération indiquées par le fabricant.
- Tant que le moteur est en marche, **les portes ou les protecteurs du compresseur devront rester fermés**. Ne pas permettre la présence de personnes autour de la machine si elles ne disposent pas d'une protection auditive adaptée.
- Avant de connecter l'outil de travail, vérifier que **la pression de travail du compresseur et le débit fourni sont compatibles avec l'outil, les tuyaux et les accouplements** qui vont être utilisés.
- Ne jamais connecter au compresseur un outil pneumatique qui ne dispose pas de la plaque de caractéristiques ou que celle-ci soit effacée.
- Pour commencer à travailler, connecter d'abord le tuyau sans forcer la valve de sortie d'air, puis accoupler l'outil au tuyau. Enfin, fixer le tuyau et ouvrir doucement la valve de sortie d'air du compresseur.



- Coupures.
 - **Ne pas employer l'air comprimé fourni par le compresseur pour d'autres usages que ceux prévus par le fabricant.** Par exemple: nettoyer des vêtements, diriger le jet d'air vers d'autres personnes, l'utiliser pour fournir de l'air respirable, etc.
- Coups causés par des mouvements incontrôlés du tuyau.
 - À la fin du travail, fermer d'abord la valve de sortie d'air du compresseur.
- Risques dérivés de l'utilisation du compresseur par des personnes non autorisées.
 - Avant de débrancher l'outil et le tuyau de la valve de sortie d'air, le faire fonctionner un temps suffisant pour **faire tomber la pression du système.**
 - Enfin, arrêter le moteur en suivant les indications du fabricant et bloquer le compresseur pour empêcher qu'il ne soit utilisé par des personnes non autorisées.



6. CONTRÔLE DE L'ÉTAT DU COMPRESSEUR...

Risques

Mesures préventives

- Mouvements incontrôlés du tuyau (coups de fouet).
 - Ne pas gonfler les roues au-dessus de la **pression indiquée par le fabricant.** Durant le gonflage des roues, rester à l'écart du point de connexion. Un éclatement du tuyau ou de la bouche peut produire un effet de fouet.
- Éclatement.
 - Remplir le combustible à des endroits ventilés, avec le moteur arrêté et la batterie éteinte.
 - **Ne pas fumer** et éviter la proximité d'opérations pouvant générer de la chaleur.
 - Le combustible devra être versé dans le réservoir à l'aide d'un **entonnoir.** Si du combustible s'écoule, ne pas mettre le moteur en marche avant d'avoir nettoyé la zone.
 - **Ne pas ranger des chiffons gras ou des matériaux inflammables** près du tuyau d'échappement.
 - Un **extincteur** doit être facilement accessible près de la machine.
- Brûlures.
 - **Ne toucher ni le tuyau d'échappement ni d'autres parties du moteur** lorsque celui-ci est en marche ou reste chaud.
- Éclaboussures ou contact avec des liquides corrosifs.
 - Remplir toujours les réservoirs d'huile moteur et de liquide de refroidissement avec le moteur arrêté et froid.



1. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE GROUPE ÉLECTROGÈNE CARROSSÉ...

- Cette fiche donne les normes de sécurité que doit suivre l'opérateur d'un **GROUPE ÉLECTROGÈNE CARROSSÉ**. Les normes contenues sont de caractère général, il se peut donc que certaines recommandations ne soient pas applicables à un modèle concret.
- Cette fiche **ne remplace pas** le manuel d'instructions du fabricant. Les instructions qu'elle contient sont complétées par les plaques d'information et d'avertissement apposées sur le groupe électrogène. Lire cette fiche ainsi que celle de l'outil électrique employé.
- Il faudra respecter les dispositions établies dans le Règlement de Basse Tension quand on fournit de l'énergie électrique à des installations.
- Cette machine est conçue pour **fournir de l'énergie électrique** à des travaux ou à des points où l'on ne peut pas accéder au réseau commercial.
- Elle ne peut être **utilisée** qu'aux fins auxquelles elle a été destinée et toujours par un **personnel autorisé et formé** dans le maniement de ce type de machine.
- **L'opérateur doit se familiariser avec le maniement** du groupe électrogène avant de l'utiliser pour la première fois. Il devra connaître la fonction de chaque interrupteur, les possibilités et les limitations de la machine, la manière d'arrêter rapidement le moteur et la mission des dispositifs de sécurité.
- **Ne pas utiliser le groupe électrogène quand on détecte une anomalie quelconque** au cours de l'inspection quotidienne ou durant son usage. Informer immédiatement le responsable de la machine et la société qui l'a louée.
- Les opérations de maintenance, réparation ou toute modification du groupe électrogène ne pourront être réalisées que par un **personnel spécialisé de la société qui le loue**.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)...

- **Utiliser des vêtements de travail à poignets réglables**. Il n'est pas conseillé de porter des chaînes, des vêtements larges, etc. qui peuvent s'accrocher.
- Il est obligatoire d'utiliser les EPI qui figurent dans le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier** pour les situations qui y sont indiquées. Nous énumérons ci-après les EPI qu'il est recommandé d'utiliser:
 - **Protecteurs auditifs**. Ils sont obligatoires quand la valeur de l'exposition au bruit LAeq,d de l'opérateur dépasse les 87 dB(A).
 - **Chaussures de sécurité**. Leur usage est obligatoire sur un chantier. Elles doivent avoir une semelle antiperforante et antidérapante.
 - **Casque de protection**. Il est obligatoire quand il y a risque de chute d'objets ou de coups sur la tête.
 - **Vêtement ou gilet réfléchissant**. Il sera obligatoire quand il y aura des véhicules en train de travailler à proximité.



3. AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER...

Risques

- Chutes au même niveau.
- Chutes en hauteur.

Mesures préventives

- Connaître le **Plan de Sécurité et Santé du Chantier**. S'informer chaque jour des travaux réalisés qui peuvent représenter un risque (ouvertures, etc.), de la réalisation simultanée d'autres travaux et de l'état des abords du lieu de travail (saleté, etc.).

- Renversement de la machine.
- Attrapages.

- Le groupe électrogène devra être **homologué** afin de pouvoir être remorqué sur la voie publique, et disposer des éléments de sécurité et de signalisation obligatoires.
- Ne pas placer le groupe électrogène près du bord de talus, de tranchées, de structures, etc., à moins qu'ils ne disposent de protections collectives effectives (barrières, filet).
- Ne pas placer la machine **dans des zones de passage d'engins ou de personnes** et sous des **zones de circulation de charges suspendues**. Si nécessaire, installer les protections appropriées dans les zones de circulation de piétons, travailleurs ou véhicules.



- Risques dérivés de mouvements incontrôlés du groupe électrogène.

- Placer le groupe sur **une superficie stable, nivelée, propre et libre d'objets**.
- Une fois le groupe électrogène en place, l'immobiliser à l'aide du **frein de stationnement** et la pose de cales sous les roues.
- Régler le pivot de nivellement pour maintenir la lance de remorquage le plus horizontalement possible. **Une inclinaison de plus de 25% n'est pas recommandée.**



- Exposition au bruit.

- Éviter de placer le groupe électrogène près du lieu d'utilisation de l'équipement connecté ou près de lieux où se trouvent d'autres travailleurs.



- Contacts électriques indirects.

- Ne pas utiliser le groupe électrogène dans des **lieux poussiéreux, humides ou mouillés**. Si le groupe va travailler à l'extérieur, le protéger de la pluie, de la neige, etc.
- **Ne pas mouiller le groupe électrogène ni le manipuler avec des mains mouillées.**



- Asphyxie.
- Intoxication par inhalation de monoxyde de carbone.

- On ne peut pas travailler avec le groupe **dans des lieux fermés** (intérieur d'ateliers, de tunnels, etc.) que si l'on peut assurer qu'il y a une bonne ventilation avant de mettre le moteur en marche. Dans ce cas, arrêter le moteur quand le groupe n'est plus utilisé.
- Éviter que les gaz d'échappement ne puissent affecter des travailleurs.



- Incendie.
- Explosion.

- Ne jamais utiliser le groupe électrogène dans des **atmosphères potentiellement explosives** (près de stockages de matériaux inflammables comme la peinture, un combustible, etc.).
- Maintenir le groupe à au moins 1 m de murs et d'autres équipements pendant son usage.

4. VERIFICATIONS QUOTIDIENNES SUR LE GROUPE ÉLECTROGÈNE...

- Vérifier que le groupe électrogène ne présente pas de dommages structurels évidents, ni de fuites de liquides.
- Vérifier que la pression des pneus est correcte et qu'il n'y a pas de coupures sur la bande de roulement.
- Vérifier que les niveaux de combustible, huile moteur et liquide de refroidissement sont corrects.
- Vérifier que les ouvertures de ventilation du moteur restent propres et que le filtre d'admission d'air n'est pas obstrué.
- Vérifier que le frein de stationnement, le pivot de nivellement de la lance et l'arrêt d'urgence fonctionnent bien.
- Vérifier que le groupe électrogène n'est pas sali par des matériaux huileux ou inflammables.
- Vérifier que l'étanchéité se maintient dans l'alternateur et les bases de sortie.
- Vérifier que la prise de terre du groupe est en bon état et qu'elle est correctement enfoncée dans le terrain.



5. UTILISATION DU GROUPE ÉLECTROGÈNE...

Risques

- Dommages sur le groupe.
- Surchauffe du moteur.
- Attrapage par des éléments mobiles.

Mesures préventives

- Avant de faire démarrer le moteur, vérifier que l'interrupteur de mise en marche de l'alternateur est déconnecté et que rien n'est connecté aux bases de sortie.
- Vérifier que personne n'est en train de manipuler à l'intérieur du groupe électrogène.
- Suivre les indications du fabricant pour faire démarrer le moteur du groupe électrogène. Une fois en marche, vérifier que les indicateurs lumineux s'éteignent, que le moteur ne fait pas un bruit anormal, ne vibre pas trop et n'augmente excessivement la température.
- Enfin, actionner l'interrupteur de l'alternateur et vérifier que le voltage et la fréquence correspondent aux valeurs indiquées sur la plaque informative du groupe électrogène.

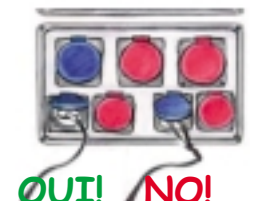


- Exposition au bruit.

- Tant que le moteur est en marche, **les portes ou les protecteurs du groupe devront rester fermés**. On ne doit pas permettre la présence de personnes autour de la machine si elles ne disposent pas d'une protection auditive adaptée.

- Dommages au groupe.
- Explosion.
- Incendie.

- Avant de connecter l'équipement électrique, vérifier que la tension et la fréquence des bases de sortie du groupe correspondent à celles indiquées sur sa plaque de caractéristiques.



- Contacts électriques directs.

- Ne pas connecter au groupe électrogène un équipement électrique qui ne dispose pas de plaque de caractéristiques, ou que celle-ci soit effacée. Ne jamais connecter le groupe à une prise de courant.
- La somme des puissances à consommer par l'installation ou par les équipements électriques connectés ne doit pas dépasser la puissance maximum fournie par le groupe.
- La connexion de l'installation ou des équipements doit être réalisée à l'aide de fiches normalisées étanches pour l'extérieur. **Ne pas faire de connexions directes fil-prise.**



- Dommages aux équipements électriques.
- Risques dérivés de l'utilisation du groupe par des personnes non autorisées.

- **Ne pas abandonner le groupe électrogène avec le moteur en marche** à la fin du travail.
- À la fin du travail, déconnecter d'abord les équipements des bases de sortie du groupe et déconnecter ensuite l'interrupteur de l'alternateur.
- Enfin, arrêter le moteur du groupe en suivant les indications du fabricant. En cas de danger imminent appuyer directement sur l'arrêt d'urgence.
- **Bloquer le groupe** pour empêcher qu'un personnel non autorisé l'utilise.



6. CONTRÔLE DE L'ÉTAT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE...

Risques

- Mouvement incontrôlé du tuyau (coup de fouet).
- Éclatement.

Mesures préventives

- Ne pas gonfler les roues au-dessus de la **pression indiquée par le fabricant**. Durant le gonflage des roues, rester à l'écart du point de connexion. Un éclatement du tuyau ou de la bouche peut produire un effet de fouet.



- Incendie.
- Explosion.

- Remplir le combustible à des endroits ventilés, avec le moteur arrêté et la batterie éteinte.
- **Ne pas fumer** et éviter la proximité d'opérations pouvant générer de la chaleur. **Ne pas ranger des chiffons gras ou des matériaux inflammables** près du groupe électrogène.
- Le combustible devra être versé dans le réservoir à l'aide d'un **entonnoir**. Si du combustible s'écoule, ne pas mettre le moteur en marche avant d'avoir nettoyé la zone.
- Un **extincteur** doit être facilement accessible près de la machine.



- Brûlures.
- Éclaboussures ou contact avec des liquides corrosifs.

- **Ne toucher ni le tuyau d'échappement ni d'autres parties du moteur** lorsque celui-ci est en marche ou reste chaud.
- Remplir toujours les réservoirs d'huile moteur et de liquide de refroidissement avec le moteur arrêté et froid.

Direcciones de MCA-UGT

FEDERACIÓN	DIRECCIÓN	TELÉFONO
ANDALUCÍA	C/ Antonio Salado 8,12º-2ª - 41002 Sevilla	954 50 63 93
S. P. Almería	Javier Sanz, 14 - 4º - 04004 Almería	950 27 12 98
S. I. Cádiz	Avda. Andalucía 6 - 3º - 11008 Cádiz	956 25 08 08
S. C. Cam. Gibraltar	Avda. Fuerzas Armadas 2 - 11202 Algeciras	956 63 12 51
S. P. Córdoba	Marbella s/n - 14013 Córdoba	957 29 91 42
S. P. Granada	Avda. de la Constitución 21 - 18014 Granada	958 20 94 99
S. P. Huelva	Puerto 28 - 21001 Huelva	959 25 04 19
S.P. Jaén	Pº de la Estación 30 - 23008 Jaén	953 27 55 05
S. P. Málaga	Alemania 19, 1ª Pl. - 29001 Málaga	952 22 97 62
S. P. Sevilla	Blas Infante 4-2º - 41011 Sevilla	954 28 13 61
ARAGÓN	C/ Costa, 1-2º - 50001 Zaragoza	976 70 01 08
S. C. Andorra	Jose Iranzo s/n - 44500 - Andorra	978 84 36 86
S. C. Alcañiz	Avda. Aragon 7, Pasaje. - 44600 Alcañiz (Teruel)	978 83 10 50
S. C. Barbastro	Beato M. Escrivá 2 - 22300 Barbastro (Huesca)	974 31 24 35
S. C. Calamocha	Avda. Sagunto-Burgos s/n - 44200 Calamocha	978 73 00 37
S. C. Calatayud	Padre Claret 5 - 50300 Calatayud (Zaragoza)	976 88 11 70
S. C. Caspe	Plaza Aragón 1, 2ª - 50700 Caspe (Zaragoza)	976 63 20 40
S. C. Ejea de los Cab.	Pasaje Aragón s/n - 50600 Ejea de los Caballeros	976 66 20 99
S. C. Huesca	Avda. del Parque 9 - 22002 Huesca	974 229 996
S. C. Monzón	Galicia s/n - 22400 Monzón (Huesca)	974 41 57 44
S. C. Sabiñánigo	General Villacampa 14 - 22600 Sabiñánigo (Huesca)	974 48 20 93
S. C. Tarazona	Cortes de Aragón, 14 - 1ª- 50500 Tarazona (Zarag.)	976 64 09 27
S. C. Teruel	Plaza de la Catedral 9- 4º - 44001 Teruel	978 60 85 84
S. C. Utrillas	San Vicente de Paúl s/n - 44760 Utrillas (Teruel)	978 75 79 08
ASTURIAS	Piza General Ordóñez 1, 6º. 33005 Oviedo	985 27 55 83
S. C. de Avilés	Pza. Vaticano s/n Bajo - 33401 Avilés (Asturias)	985 56 88 01
S. C. del Caudal	Pza. del Mercado s/n - 33600 Mieres (Asturias)	985 46 79 52
S. C. de Gijón	Mariano Moré 22 Entresuelo - 33206 Gijón	985 35 24 19
S. C. de Nalón	Pza. la Salve s/nº - 33900 - Sama de Langreo	985 67 60 95
S. C. de Occidente	Vallina 5, Bajo - 33710 Navia (Asturias)	985 63 14 35
S. C. de Oviedo	Pza. General Ordóñez 1, 3º - 33005 Oviedo	985 25 38 22
S. C. de Siero	Rafael Sarandeses, 4 Bajo - 33420 Lugones	985 26 40 94

FEDERACIÓN	DIRECCIÓN	TELÉFONO
BALEARES	Avda. Gaspar Bennassar 69, 1º - 07004 P.Mallorca	971 76 19 14
S. I. Menorca	Pza. Agosto Miranda s/n 1º - 07701 Mahón (Baleares)	971 36 72 05
CANTABRIA	C/ Rualasal, 8, 4º - 39001 Santander	942 22 79 28
S. C. Besaya	La Pontanilla, s/n - 39400 Los Corrales de Buelna	942 83 03 62
S. C. Campoo	Avda. Castilla, s/n -39200 Reinosa (Cantabria)	942 75 28 11
S. C. Central	Avda. Bilbao, 54 - 39600 Muriedas (Cantabria)	942 26 12 25
S. C. Oriental	Pza. Constitución, 10, 1º - 39770 Laredo	942 60 76 93
CAST.-LA MANCHA	c/ Cuesta Carlos V, 1, 2º - 45001 Toledo	925 28 30 19
S. P. Albacete	Mayor, 58, 2º- 02002 Albacete	967 52 22 07
S. C. Alcázar S. J.	Socuéllamos, 14-3 - 13700 -Tomelloso (C.R.)	926 51 40 98
S. C. Almansa	Pza. Rey Don Jaime 7-Apto. 228-02640 Almansa (Al)	967 34 29 54
S. P. Ciudad Real	Alarcos, 24-7º - 13002 Ciudad Real	926 21 47 47
S. P. Cuenca	Hermanos Valdés, 5, 1º - 16002 Cuenca	969 23 19 08
S. P. Guadalajara	Pza Pablo Iglesias, 2, 2º - 19001 Guadalajara	949 21 38 07
S. C. Manzanares	Molinos de Viento, 1 -13200 Manzanares (C.Real)	926 61 39 62
S. C. Puertollano	Juan Bravo, 6 - 2º - 13500 - Puertollano (C.Real)	926 42 67 58
S. P. Toledo	Cuesta Carlos V, 1 - 1º - 45001 Toledo	925 25 15 65
CASTILLA Y LEÓN	C/ Gamazo 13, 2º - 47004 Valladolid	983 32 90 08
S. P. Ávila	Isaac Peral, 18 - 05001 Ávila	920 25 26 42
S. P. Burgos	San Pablo, 8 - 2º - 09002 Burgos	947 25 22 67
S. P. León	Gran Vía San Marcos, 31 - 24001 León	987 27 06 86
S. C. Medina del C.	San Martín, 3 - 47400 Medina del Campo (Va)	983 81 13 96
S. P. Palencia	Mayor Antigua, 69 - 34005 Palencia	979 70 24 03
S. P. Salamanca	Gran Vía, 79-81 - 37001 Salamanca	923 27 19 47
S. P. Segovia	Avda. Fernández Ladreda, 33 - 40002 Segovia	921 42 48 50
S. P. Soria	Vicente Tutor, 6 - 42001 Soria	975 22 53 23
S.P. Valladolid	Gamazo, 13, 2º - 474004 - Valladolid	983 32 90 08
S. P. Zamora	Lope de Vega, 6 - 49013 Zamora	980 51 90 92
S.C. Bierzo	Av. Valdés, 36 - 1º - 24400 Ponferrada (León)	987 42 56 21
CATALUNYA	Rambla Sta Mónica, 10-2º - 08002 Barcelona	933 01 83 62
S. I. Anoia-Alt Penedés		
Farraf	Rambla Sant Joseph 5-08800 Vilanova i La Geltrú (B)	93 814 14 40
S. I. Bages-Berguedá	Pº. Pere III, 60-62 - 08240 - Manresa (Barcelona)	93 874 44 11
S. T. Vallés Oriental-		
Maresme	Esteve Terrades, 30-32 - 08400 Granollers (Barna.)	93 879 31 06

FEDERACIÓN	DIRECCIÓN	TELÉFONO
CATALUNYA		
S. C. Baix Llobregat	Crta. d'Espluges, 240-242 - 08940 Cornellá (B)	93 261 91 35
S. C del Barcelonés	Rambla Sta. Mónica, 10-1º - 08002 Barcelona	93 301 57 97
S. I. Girona	Miquel Blai, 1-4º - 17001 Girona	97 221 33 44
S. C. L'Hospitalet	Rambla Marina, 429-431 - 08901 L'Hospitalet (B)	93 338 92 53
S. C. Osona	Vendrell, 33 Bj.- 08560 Manlleu (Barcelona)	93 851 31 30
S. I. Tarragona	Ixart, 11-4º - 43003 Tarragona	97 723 41 93
S. I. Terres D'Ebre	Ciudadella, 13-1º - 43500 Tortosa (Tarragona)	97 744 44 56
S. I. Terres de Lleida	Avgda. Catalunya, 2 - 25002 Lleida	97 328 17 23
S. C. Valles Occidental	Rambla, 73 - 08202 Sabadell (Barcelona)	93 725 75 75
EUSKADI		
	c/ Colón de Larreategui, 46, Bis - 48011 Bilbao	944 25 56 00
S. I. de Ayala-Vitoria	San Antonio, 45, Bajo - 01005 Vitoria	945 15 04 38
S. I. San. Sebastián- Bidasoa	Catalina de Erauso, 7 - 20010 S. Sebastián (Guip.)	943 46 98 00
S. C. Alto Deba- Alto Gohierri	Garibai, 6 bis - 20500 Arrasate-Mondragón (Guip.)	943 79 03 74
S. C. Bajo Deba y Costa Urola	Isasi, 2-1º - 20600 Eibar (Guipúzcoa)	943 82 07 82
S. C. Basauri	Urbi, 7 Entreplanta - 48970 Basauri (Vizcaya)	944 49 32 98
S. C. Bilbao- Margen Dcha.	Jado, 5-1º Dcha. - 48950 Erandio (Vizcaya)	944 67 69 88
S. C. Durangésado	Avda. Montevideo, 30 Bajo - 48200 Durango (Vi)	946 81 90 26
S. C. Margen Izda	Avda. Juntas Generales, 4-2º - 48901 Barakaldo (Vi)	944 18 94 00
EXTREMADURA		
	c/ Marquesa de Pinares, 36 - 06800 Mérida	924 30 09 08
S. C. de Cáceres	Obispo Segura Sáez, 8 - 10001 Cáceres	927 21 38 14
S. C. Campo Arañuelo	Pablo Luego, s/n - 10300 Navalmoral de la Mata (C)	927 53 19 48
S. C. Mérida y Tierra de Barros	Marquesa de Pinares, 36 - 06800 Mérida (Badajoz)	924 84 00 75
S. I. Norte Extremeño	Tr. General Mora, 5 - 10840 Moraleja (Cáceres)	927 14 74 78
S. C. Sur Extremeño	Avda Díaz Ambrona, 24 - 06300 Zafra (Badajoz)	924 55 52 90
GALICIA		
	Miguel Ferro CaaVeiro, 12 -2º - 15707 Santiago	981 58 97 43
S. I. de Compostela	Miguel Ferro CaaVeiro, nº 12 - 3ª - 15707 Santiago	981 57 54 17
S. I de Coruña	Avda. Fernández Latorre, 27-2º - 15006 A Coruña	981 23 72 64
S. C. Costa Lucense	Apto. Correos, 88 - 27890 San Ciprián (Lugo)	982 55 55 00
S. C. Ferrol	Calle del Carmen, 43-45, 2º- 5402 Ferrol (A Coruña)	981 35 12 37
S. I. de Lugo	Ronda da Muralla, 58-1º - 27003 Lugo	982 22 02 79

FEDERACIÓN	DIRECCIÓN	TELÉFONO
GALICIA		
S. I. de Ourense	Parque San Lázaro, 14-1º - 32003 Ourense	988 24 20 98
S. I. de Pontevedra	Pasantería, 1 -1 - 36001 Pontevedra	986 84 49 57
S. C. de Vigo	Enrique Heraclio Botana, 2-4º - 36201 Vigo (Pontev.)	986 22 75 48
LA RIOJA	C/ Milicia, 1-Bis - 26003 Logroño (La Rioja)	941 25 58 60
LAS PALMAS	C/ Avda. 1º de Mayo, 21 - 35002 Las Palmas G.C.	928 36 99 28
TENERIFE	Méndez Núñez, 84-4º 38001 Sta. Cruz Tenerife	922 28 89 55
MADRID		
Zona Este	Avda. América 25, 4ª - 28002 Madrid Divino Vallés, 2 - 1º- 28805 Alcalá de Henares	91 589 73 50 91 881 89 76
Zona Norte	Avda- de la Constitución, 135 - 28850 - Torrejon de Ardoz	91 676 62 22
Zona Oeste	Avda. Valdelaparra, 108 - 28100 Alcobendas	91 662 08 75
Zona Sur	Real, 74 - 28400 Villalba	91 850 13 01
	Avda. de los Ángeles, 20 - 28903 Getafe	91 696 05 11
	La Concha, 2 -28300 - Aranjuez	91 892 10 82
Sureste	Silos, 27 - 28500 Arganda	91 871 34 50
Suroeste	Huesca, 2 - 28944 - Fuenlabrada	91 697 54 27
MELILLA	Pza. 1º de Mayo, s/n- Ap. 358 - 52002 Melilla	952 67 26 02
MURCIA		
S. C. del Altiplano	Santa Teresa, 10-5º - 30005 Murcia Epifanio Ibáñez, 9-Entres.- 30510 Yecla (Murcia)	968 28 12 30 968 75 15 97
S. C. de Cartagena	Pza. España, 12 - 4º- 30201 Cartagena (Murcia)	968 52 96 52
S. C. Río Mula	Avda. Constitución s/n . 30191 Campos del Río (Murcia)	968 65 27 57
S. C. del Valle del Guadalentín	Corredera, 36 - 30800 Lorca (Murcia)	968 46 98 70
S. C. Vega del Segura	Pérez Cervera, 3 - 30530 Cieza (Murcia)	968 76 13 63
NAVARRA		
S. C. Tudela	Avda. Zaragoza, 12-1º - 31003 Navarra Cuesta de la Estación, 3 - 31500 Tudela (Navarra)	948 29 06 24 948 82 18 01
PAÍS VALENCIANO		
S. C. Bajo Vinalopo- Vega Baja	Arquitecto Mora, 7-4º - 46010 Valencia Pza. Constitución, 3 - 03203 Elche (Alicante)	963 88 41 10 965 42 38 12
S. C.Horta Nord-Camp Turia, Camp Morvedre	Ausías March, 12 - 46133 Meliana (Valencia)	961 49 32 05

FEDERACIÓN	DIRECCIÓN	TELÉFONO
PAÍS VALENCIANO		
S. C. L'Alicanti	Pablo Iglesias, 23, 5º - 03004 Alicante	965 14 87 34
S. C. La Marina	Avda. L'Aigüera, 1 (ed. Central Park) - 03500 Benidorm	965 86 20 11
S. C. La Muntanya- V. Vinalopó	Glorieta, 22 - 03660 Novelda (Alicante)	965 60 04 78
S. C. Valencia Sur e Interior	C/Virgen del Olivar, 10 - 46900 Torrent (Valencia)	961 56 41 45
S. C. Millars-Plana Baixa- Palancia	Avda. País Valencià, 18 - Enlo. - 12200 Onda (Castellón)	964 60 14 58
S. C. Plana Alta-Maestrat- Els Ports	Pza. las Aulas, 5-5º - 12001 Castellón	964 23 98 82
S. C. Ribera Alta Costera- Canals	Curtidors, 27 - 46600 Alcira (Valencia)	962 41 27 51
S. C. Ribera Baja-Safor- Valls D'Albaida	La Vall, 48 - 46400 Cullera (Valencia)	96 172 33 10
S. C., Horta Valencia	Arquitecto Mora, 7-4º - 46010 Valencia	96 388 41 10



**METAL, CONSTRUCCIÓN Y AFINES
FEDERACIÓN ESTATAL**

Avda. de América 25, 5ª y 6ª Plantas - 28002 MADRID
Telf.: 91 589 75 11 - Fax: 91 589 75 24

SOLICITUD DE AFILIACIÓN

Deseo afiliarme a Metal, Construcción y Afines, Federación Estatal, de la Unión General de Trabajadores



Entrega esta hoja al responsable de MCA-UGT en tu empresa, o si no, remítela al sindicato de UGT más cercano o, directamente, a: MCA-UGT Avda. de América nº 25-5ª, 28002 Madrid/Fax: (91) 589 75 24

Nombre..... NIF

Calle/Plaza.....

Código Postal Localidad

Provincia Telf.

Datos Personales

Situación Laboral.....Oficio o/y Ocupación.....

Empresa.....Actividad de la empresa....

Centro de Trabajo.....Calle/Plaza.....Código Postal

LocalidadProvincia.....

Datos Laborales

Telf.

Autorizo a que hasta nuevo aviso atiendan la presente orden de domiciliación bancaria de la cuota sindical de MCA-UGT.

Datos Bancarios

TITULAR DE LA CUENTA

Código de la Cuenta

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Fecha y Firma:



“Cette publication est réalisée dans le cadre de la Convention de Collaboration souscrite avec l’Institut National de Sécurité et Hygiène du Travail, en vertu de la Résolution de Commission de Gestion du 26 mars 2007, du Secrétariat d’État à la Sécurité Sociale, pour le développement d’activités de prévention”.